

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **116 (1980)**

Heft 22

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

22

Montreux, le 13 juin 1980

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

et bulletin corporatif

1172



Photo Doris Vogt (tous droits réservés)

Sommaire

EDITORIAL

L'enseignement à mi-temps ou duo pédagogique 678

RUBRIQUE ROMANDE

Deux prises de position SPR 679
L'autonomie de l'enseignant 679
La chronique du groupe de réflexion 680

VAUD

Effectif des classes 681
SPV 684
XXII^e séminaire 686
Cotisations 1980 686
Maladie et traitement 686
Vacances 687
Amour Handicapé 687
Congrès culturel 687

GENÈVE

Travail à mi-temps 688
AAA 688
Délégations 688
Enquête 689

NEUCHÂTEL

Comité central 689
Les écoliers travaillent-ils trop? 690

JURA

Le CC travaille pour vous 691
Fermetures de classes 691
Section de Delémont 691
Les enseignants au casse-pipes 692
Bourignon: boycottage demandé 693
Enseignants sans place 693
Ceux qui s'en vont 693

JURA BERNOIS

Centre de perfectionnement 693

FRIBOURG

16 mai, journée pédagogique 694
Enbiro 697
Musée 697
Le bégaiement (II) 698

VALAIS

Examens... 700
A propos du CO 700

DIVERS

Informations LSPN 701

éducateur

Rédacteurs responsables:

Bulletin corporatif (numéros pairs):

François BOURQUIN, case postale 445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs):

René BLIND, 1411 Cronay.

Comité de rédaction (numéros impairs):

Lisette BADOUX, chemin Clochetons 29, 1004 Lausanne.

André PASCHOUD, En Genevrex, 1605 Chexbres.

Michael POOL, 1411 Essertines.

Administration, abonnements et annonces: IMPRIMERIE CORBAZ S.A., 1820 Montreux, av. des Planches 22, tél. (021) 624762. Chèques postaux 18-379.

Prix de l'abonnement annuel:

Suisse Fr. 45.— ; étranger Fr. 55.—.

Editorial

L'enseignement à mi-temps ou duo pédagogique

La dernière série d'articles parue sous la rubrique «La SPR une et diverse» (voir «Educateur» N° 20/80) tentait de faire le point sur le problème de l'enseignement à mi-temps ou duo pédagogique. Les constats ainsi faits dans tous les cantons romands nous apportent des éléments d'appréciation fort intéressants sur ce problème qui tient autant de la pédagogie que du statut de l'enseignant. Aussi est-il utile de procéder à une première synthèse — non exhaustive — des éléments ainsi recueillis. Le débat devrait être repris, enrichi de l'expérience de praticiens et de la réflexion contenue dans certaines parutions récentes traitant notamment de la condition professionnelle féminine.

Quantitativement parlant tout d'abord, il convient de relever que cette forme d'enseignement est encore très peu répandue. Neuchâtel vient en tête avec une soixantaine de duos alors que le Jura, Vaud et Valais ne dépassent pas le cap de la dizaine. Genève en l'occurrence se distingue des autres cantons, le travail à mi-temps n'étant autorisé que pour des activités d'appui, de soutien ou dans le cadre d'enseignants complémentaires.

Deuxième fait, ce sont, à une très forte majorité, des femmes qui exercent dans ce contexte. Il n'est pas besoin, à priori, de s'étendre longuement sur leurs motivations. Elles sont claires.

Troisième élément, et non des moindres, le marché de l'emploi exerce une influence déterminante sur les possibilités qui sont offertes en la matière. Précisons que Neuchâtel a institué le duo pédagogique après les expériences tentées durant les années de pléthore alors que le Jura et le Jura bernois — les deux cantons les plus menacés — ont résolument pris position en faveur de cette forme d'enseignement.

Les sections qui se sont livrées à une analyse des avantages et inconvénients du système (Vaud, Jura, Jura bernois et Valais) font des constatations en général convergentes et estiment, pour la plupart, que l'enseignement en duo postule le libre choix des intéressés et la nécessité d'une bonne entente entre les «partenaires» tant au niveau des conceptions pédagogiques que du partage des responsabilités de la classe. On exprime de plus, ici ou là, des réticences certaines quant à une extension trop marquée de ces possibilités: notion de généraliste, image de l'enseignant, image de la femme au travail, assurance quant à la sécurité de l'emploi, prestations des caisses de retraite, rémunération en fonction du travail accompli, réactions des parents voire des enfants constituent autant de sujets qui méritent débat.

La SPR en tant que telle ne s'est pas encore prononcée à ce propos. Peut-être sera-t-elle un jour appelée à le faire. En attendant, il nous paraît utile d'ouvrir largement ce dossier. Nous attendons donc vos témoignages positifs ou négatifs. Le Valais a inauguré la série; nous souhaiterions que d'autres cantons s'associent à cet échange.

F. Bourquin

Deux prises de position SPR

La réduction des types et des disciplines de maturité

Le rapport remplit son rôle; il permet une prise de conscience de la complexité du problème et définit clairement les objectifs possibles.

Comme elle le signalait en 1973 dans sa prise de position sur le rapport «enseignement secondaire de demain», la SPR est favorable à la proposition d'un type de maturité unique caractérisé par un système de disciplines obligatoires et de branches à option permettant un accès général à toutes les études universitaires.

La «carrière scolaire» doit être revue en fonction d'une plus grande diversification s'adaptant à une pédagogie de la personne. L'appréciation du travail des élèves ne peut en conséquence être basée sur une évaluation par trop normative.

Le modèle C semble permettre un meilleur épanouissement de la personne — c'est en ce sens qu'il a les préférences de la SPR. Par ailleurs, il convient bien à la formation de base souhaitée pour les professions de l'enseignement.

Les révisions souhaitées ne doivent en aucun cas provoquer des reports de matières sur les niveaux d'enseignement précédant le gymnase. D'autres articles de l'ORM doivent être révisés de toute urgence; il s'agit en particulier de l'art. 12 Maturité pour adultes.

Nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Considérant :

1. Le caractère ultra fédéraliste du projet, véritable retour à l'organisation fédérale de 1815!
2. Les risques que les cantons n'assument pas les tâches actuellement prises en charge par la Confédération.
3. Le fait que cette nouvelle répartition ne se justifie que par les économies qu'elle entraîne pour la Confédération.
4. Que l'effort d'économie ne porte pratiquement que sur deux domaines: l'éducation et les œuvres sociales.

LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE ROMANDE REFUSE GLOBALEMENT LES PROPOSITIONS DE LA COMMISSION D'ÉTUDE

La seule proposition positive a trait à la collaboration intercantonale (concordats intercantonaux et Conférences des chefs de départements cantonaux). Encore faudrait-il que la Confédération puisse encourager financièrement de telles initiatives. Pourquoi certaines subventions aux cantons ne pourraient-elles pas être en partie affectées à ce type de collaboration?

et de ce fait restrictive ensuite. Tant qu'un décalage existera entre le vécu de l'enseignant et les valeurs conceptualisées qu'on lui a inculquées, tant que ce dernier n'aura pas eu la force, le courage, ou peut-être l'idée d'une remise en question approfondie, mais voulue, donc désécurisante, il faut bien le dire, mais combien bénéfique et indispensable, et bien, il n'y aura pas d'autonomie possible. Et là, nous abordons de plein pied l'Education permanente librement consentie, qui consisterait à se mettre en situation de réflexion sur soi-même, à permettre un certain recul par rapport à la technique professionnelle, à privilégier la réflexion sur sa manière d'agir avant l'acquisition de nouveaux moyens.

Son autonomie personnelle acquise, l'enseignant, fort d'une nouvelle conception de son rôle, peut revendiquer son autonomie professionnelle. Une fois nommé — et bien nommé — l'instituteur se trouve dans une situation pratiquement immuable. Situation peu gratifiante, qui ne pousse pas l'individu à faire preuve de beaucoup d'initiative. Que faut-il changer? D'autres l'ont déjà dit avant moi (cf. le rapport du Congrès de La Chaux-de-Fonds). Après une période probatoire faisant suite à la formation de base, l'enseignant devrait devenir complètement autonome dans son travail, hormis quelques obligations administratives. Donc plus d'inspecteur scolaire; on devrait l'appeler autrement: par exemple «conseiller pédagogique» ou «animateur pédagogique». Autre nom, autre méthode? Peut-être? Pas certain! Mais on pourrait lui suggérer des façons nouvelles. Le slogan serait: «Non à l'inspecteur scolaire. A l'enseignant conscient de ses droits et de ses devoirs: un animateur pédagogique!» Que l'on ne considère plus, enfin, le contrôleur et le contrôlé, mais deux pédagogues animés du même désir de faire avancer la cause de l'école au profit du principal intéressé: l'enfant.

Si après la période probatoire citée plus haut, l'enseignant apparaît comme un être équilibré, bien dans sa peau, conscient de l'ampleur de sa tâche, alors qu'on lui fasse confiance jusqu'au bout et qu'on le laisse seul responsable de la bonne marche de sa classe. La classe est une sphère intime, un monde particulier où des enfants et un adulte mis dans un face à face artificiel, j'en conviens, puisque ni les uns, ni les autres ne se sont choisis, vont vivre ensemble quelque chose. Et dans cette relation enfants-maître, personne ne devrait intervenir, car dès lors, la relation perd de son authenticité; je fais allusion ici à certaines visites surprises de membres de la Commission scolaire. Car l'inspection scolaire se

DIX ANS D'ÉDUCATION PERMANENTE DES ENSEIGNANTS

L'autonomie de l'enseignant

L'autonomie de l'enseignant? C'est le cheval de bataille des enseignants, leur enfant chéri, oui! et aussi une pierre d'achoppement. Ce thème discuté et rediscuté... a aussi trouvé sa place dans un des Chapitres de l'éducation permanente des enseignants, rapport du Congrès SPR de 1970; il apparaît de façon sous-jacente à travers plusieurs chapitres du rapport du Congrès SPR de 1978: le statut de l'enseignant. Sujet toujours d'actualité, car tout n'est pas encore dit, ni à travers les mots, ni surtout dans le vécu quotidien de l'enseignant.

Si l'enseignant est encore loin d'avoir acquis son autonomie pédagogique, ou au

sens large son autonomie professionnelle, c'est qu'il la revendique par rapport au contrôle exercé sur lui par les inspecteurs, les commissions scolaires ou les parents, alors qu'en fait l'enseignant devrait la trouver en lui-même. C'est donc de son autonomie personnelle qu'il s'agit avant tout, l'autonomie de l'âge adulte. Ne parlons plus de l'enseignant, mais simplement de l'homme, qui, après avoir pris un certain recul, remet en question ses acquis sociaux, analyse les critères donnés, les préjugés discrets, les stéréotypes si pratiques, les schémas tout faits, «patrimoines d'idées» (ou des idées) transmis par l'éducation familiale d'abord, par une formation très spécialisée

double pour bon nombre d'entre nous d'une dépendance à l'égard d'une commission scolaire, dont le cahier des charges varie d'une commune à l'autre. Ces commissions n'ont aucune compétence pédagogique. Alors de quels droits usent-elles (et abusent-elles) lors de visites de classe? Elles emportent une vision très subjective de la marche de la classe, aperçu bref qui fait et défait la réputation des enseignants.

Bien sûr qu'il existe déjà des inspecteurs scolaires qui se comportent en animateurs pédagogiques — j'en connais au moins un — et qu'il existe sûrement des Commissions d'école désireuses de collaborer avec «leurs» maîtres, mais c'est le principe du contrôle que je refuse.

«Il est vrai que l'enfant, considéré comme le bien le plus cher de ses parents, ne peut être non plus livré à la subjectivité du maître; mais il serait temps que l'on cesse de harceler les instituteurs et les institutrices par des tracasseries qui les maintiennent dans un état de soumission stérile et dévalorisant» (rapport du Congrès SPR 1978).

Finalement, la référence la plus directe, celle qui devrait être la plus objective en tout cas, parce que basée sur une période longue, c'est celle représentée par les parents. Une bonne relation famille-école est essentielle pour l'enfant. Les modalités de relation devront cependant rester l'affaire de l'enseignant. L'autonomie de celui qui exerce une profession, l'enseignant, par rapport à ceux qui doivent assumer l'enfant dès qu'il est né, les parents, dépend de la qualité de l'échange qui s'établit entre eux. C'est cet équilibre et cette relation qui ont donné son vrai sens à la notion d'autonomie. Il en découle des devoirs et des droits qui ne sont pas contrôlables, qui enrichissent fondamentalement notre profession, mais qui ne sauraient faire l'objet de revendications, puisqu'il s'agit d'un acquis à consolider chaque jour.

Nicole Gremaud

Comment atteindre le président SPR ?

Jean-Jacques Maspéro, président de la Société pédagogique romande, peut être atteint aux adresses et numéros de téléphone suivants :

Domicile : chemin de Mancy 1b, 1222 VESENAZ/GE. Tél. (022) 52 19 50.

Bureau local : président SPR, 1245 COLLONGE-BELLERIVE/GE. Tél. (022) 52 35 27.

Bureau SPR : chemin des Allinges 2, 1006 LAUSANNE.

LA CHRONIQUE DU GROUPE DE RÉFLEXION

Sténogramme ou approximation ou reflets d'un jeudi soir où il ne se passe rien et où tout arrive

Quoi, ça me déplairait d'avoir cotisé pendant des années et de perdre des avantages acquis. Pas vous? Alors, on fait quelque chose? Dis-donc, Coco, tu t'intéresses toujours aux chanteuses noires, Gloria Gaynor et compagnie? Je t'ai apporté quelque chose. Le fin du fin, mais comme tu es imperméable au jazz, tu n'aimeras peut-être pas. Helen Humes, une voix, un art consommé.

A écouter les yeux fermés et les mains jointes. Alors, cette affaire de caisse de retraite? Mon pauvre vieux, on n'y comprend rien. Il faudrait d'abord se renseigner. Le système de répartition nous dépouille-t-il vraiment? Qu'est-ce que vous prenez ce soir, Messieurs? des spaghettis comme d'habitude? des spaghettis comme d'habitude. Et ces inspecteurs d'écoles? pas encore nommés? Non, on ne sait rien. Machin dit qu'il n'a pas fait acte de candidature, mais Truc, lui, s'en vante urbi et orbi. De toute manière, c'est des petits postes. Parlez-moi d'une classe 30, ça c'est un poste. Mais la classe 21! Pas du tout, il paraît que les inspecteurs sont des cadres supérieurs. Words, words, mon cher, ce qui compte c'est le salaire. Le tournedos à point, c'est pour moi, l'entrecôte saignante, pour mon frère cadet. Passez-moi le sel, siouplaît. Comment, patron, vous avez de la sauce tomate? Apportez-nous ça tout de suite. Comme je te le disais, Helen Humes, c'est le fin du fin du «vocal». Mais pour le jazz, tu es bouché à l'émeri. Moi, en tout cas, cette affaire de caisse de retraite, je ne m'en mêle pas. J'ai essayé, ça m'a pris un temps fou, et pour quel résultat? Tout est politisé. Tu vois quelque chose qui ne soit pas politisé? Vous partez en vacances, cet été, vous avez des projets? Non, j'en ai marre de penser à ce genre d'activité six mois à l'avance. Six mois? tu veux dire une année. Pour les vacances, il faut réserver à la fin des vacances. Si je compte juste, ça fait bien une année à y penser. J'aime mieux me pencher sur un problème qui en vaut la peine, l'autoroute par exemple.

Qu'est-ce que vous allez voter? Le comité référendaire a publié un excellent texte de Robert Hainard. Robert Hainard? Il n'est pas plus compétent que moi en autoroutes. C'est vraiment trop facile, on se sert de lui. Je ne crois pas, sa prise de position est dans le fil de ses positions de toujours. Il n'est pas contre le tracé, mais contre toute espèce d'autoroute. En tout cas, je voterai non, ça fera dix ans de gagnés. Mais où passeront les voitures, sans autoroute? tu as pensé aux tourments des habitants de Lancy? J'y pense, mais la crise pétrolière, hein, ça n'existe pas? On va engloutir des millions et après il n'y aura plus d'essence pour rouler. Mais non, on trouvera bien une solution. Voter contre l'autoroute, c'est voter contre une expansion désordonnée. Il faut laisser le réseau actuel s'engorger jusqu'au grand embouteillage final. Ensuite, on ira à pied ou on achètera des patins à roulettes. Café, Messieurs? Café. Avec un calva. Non, attendez, il paraît que ça donne le cancer de la vessie. Pas de calva, un whisky. Moi, j'assume mon cancer de la vessie. Moi, une lie, mais on boit trop, si on buvait tous les jours comme le jeudi, il n'y aurait plus personne pour écrire les chroniques du groupe de réflexion. Les lecteurs n'y perdraient rien. Pas vrai, une enseignante fribourgeoise m'a dit qu'elle ne lisait que deux chroniques: celle du groupe de réflexion et celle de son canton. Voici les cafés, Messieurs, et les petits alcools. Tiens, vous avez une cassette? Je peux vous la passer sur mon installation hifi, vous êtes les derniers clients.

Faites, patron, vous nous ferez plaisir. Ecoutez ça, les gars. Helen Humes, la perfection faite femme. Qu'est-ce que ça swingue. C'est ça, le problème, le swing. Aucun blanc ne le fait bien. Yves Montand swingue, Bécaud swingue, d'accord, mais pas aussi bien. Tu piges, Coco? Helen Humes. Vous imaginez, une énorme noire, et qui swingue. Ne lui dis pas qu'elle est grosse, ça lui gâchera son plaisir, il ne pourra plus fantasmer en écoutant la musique. Au contraire, mon vieux, au contraire, 100 kilos et une voix pareille, je trouve cela piquant, non, émouvant plutôt, c'est la transcendance du physique. On ne comprend pas les paroles. Cela ne fait rien. Si, ça fait, ces paroles sont un message, il faut les écouter. Moi, ça me donne envie de danser, mais il n'y a personne. Prends une chaise et vas-y. Mais non, il ferait mieux d'écouter. Elle chante bien, Helen, elle dit it's wonderful your lips divine combined with mine it's wonderful how lovely love can be. Anodin. Anodin? sublime au contraire, cette énorme noire qui chante your lips divine combined with mine. Vos lèvres divines mêlées aux miennes. Sublime. Sublime et poétique. Roudy, prends moi par le petit doigt, je voudrais rentrer à la maison.

M.M.

Effectif des classes

Réponse du Conseil d'Etat à notre lettre du 17 avril 1980

(cf. «Educateur», N° 16)

A la Société Pédagogique Vaudoise
Chemin des Allinges 2
1006 Lausanne

Engagement du personnel enseignant pour l'année scolaire 1980/1981

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Votre lettre du 17 avril 1980, relative aux instructions que nous avons données aux autorités scolaires communales en date du 26 mars écoulé, appelle divers compléments d'information dont nous vous prions de prendre connaissance ci-après.

La préparation du budget 1981 exige certaines limitations dans l'augmentation des dépenses. Il s'agit notamment de restreindre l'accroissement du nombre des fonctionnaires cantonaux, et non d'en diminuer le nombre comme on a pu l'imaginer.

Dans le cadre des mesures générales qui ont été arrêtées, et compte tenu de la création — inévitable — de nouveaux postes dans un certain nombre d'écoles, dont les effectifs s'amplifieront dès la rentrée d'août 1980, il a fallu prévoir des mesures d'économie dans les secteurs où elles étaient compatibles avec le maintien de conditions raisonnables d'enseignement.

Il faut rappeler que le principe du dédoublement de la classe dont l'effectif dépasserait nettement 24 élèves n'est pas remis en cause. Il s'agit donc essentiellement, lorsque la répartition des élèves le permet, de fixer le nombre de classes en fonction de la norme de 24 élèves et non sur la base d'effectifs moyens systématiquement inférieurs à ce chiffre. Cette mesure s'applique aux organisations comportant plusieurs classes parallèles ou plusieurs groupes d'élèves appelés à suivre le même enseignement.

C'est dire que les instructions données sont avant tout destinées à éviter la multiplication des classes à effectif trop bas. Ces directives doivent être considérées comme un appel à la sagesse de chacun, l'objectif étant, dans les écoles comme dans les autres secteurs, d'assurer des conditions de travail à la fois satisfaisantes et en rapport avec les moyens à disposition.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Le chancelier

P.-S. Nous vous remettons en annexe, pour votre information, la réponse du Conseil d'Etat à la question posée par M. le député J.-J. Danthe, relative — précisément — aux effectifs des classes.

Lausanne, le 16 mai 1980.

Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation de M. le député Petit

Dans son interpellation, M. le député Petit relève que le Conseil d'Etat a donné des instructions aux autorités communales les invitant (je cite) «...à diminuer le nombre des classes en augmentant les effectifs.»

Il faut relever d'emblée que cette façon de résumer les dispositions prises ne correspond guère à la signification et à la portée des directives qui ont été envoyées aux communes en date du 26 mars écoulé.

Il faut inscrire les dispositions qui ont été prises dans un contexte qui touche à l'ensemble du secteur public de notre canton: le Grand Conseil connaît fort bien les

difficultés rencontrées dans l'élaboration du budget 1981: il faut s'astreindre à limiter l'augmentation des dépenses. Il s'agit, notamment, de réduire l'accroissement du nombre des fonctionnaires cantonaux.

Ainsi, selon les postes demandés par les services, l'augmentation eût été de 354, CHUV compris. Le Conseil d'Etat a décidé de réduire très fortement ce nombre, ce qui impliquait pour le Département de l'instruction publique et des cultes l'obligation de passer de 85 unités à 36 unités; soit une réduction de l'ordre de 50 postes.

Actuellement, le budget 1981 n'est pas encore sous toit; la demande concernant le CHUV, qui bénéficie d'une priorité, sera examinée séparément. Mais les exigences concernant les autres départements demeurent.

Dans le cadre des mesures générales arrêtées et compte tenu de la création — inévitable — de nouveaux postes à l'Université et dans un certain nombre d'écoles qui doivent ouvrir de nouvelles classes, il a fallu prévoir des mesures d'économie là où elles étaient compatibles avec le maintien de conditions raisonnables d'enseignement.

Le principe du dédoublement de la classe dont l'effectif dépasserait nettement 24 élèves, n'a pas été remis en cause. En revanche, il a été demandé aux responsables locaux — et c'est là une mesure parfaitement admissible — de fixer le nombre des classes — quand les conditions de répartition des élèves le permettent — en fonction de la norme de 24 et non sur la base d'effectifs moyens systématiquement inférieurs à ce chiffre. Comme on le voit, cette disposition s'applique essentiellement lorsque l'organisation scolaire prévoit plusieurs classes parallèles.

Il s'agit donc d'instructions qui font appel à une certaine modération dans les exigences relatives aux effectifs des classes, et dont le seul but est d'éviter une augmentation trop importante du nombre des maîtres supplémentaires qui devront être engagés à la prochaine rentrée.

Il n'est pas question de diminuer le nombre de classes existantes et par conséquent de remettre en cause la situation des maîtres.

En ce qui concerne les effectifs des classes, la situation dans notre canton n'a rien d'alarmant, comme le montre la réponse à la question posée par M. le député Jean-Jacques Danthe. On peut même dire que, sur ce point, les écoles vaudoises travaillent en général dans de bonnes conditions, les moyennes enregistrées dans les autres cantons ou dans les pays voisins étant en général plus élevées que chez nous.

Les explications qui précèdent répon-

dent, dans l'ensemble, aux préoccupations exprimées.

En ce qui concerne plus précisément les cinq questions posées par l'interpellateur, le Conseil d'Etat y apporte les réponses suivantes :

1. Le Conseil d'Etat n'escompte pas une diminution du nombre des classes, mais seulement une limitation de son augmentation.
2. Il est peu opportun de parler de risque de chômage alors que les remplacements doivent être le plus souvent confiés — en l'absence de maîtres brevetés ou licenciés — à des personnes sans titres légaux. Les instructions données au sujet des effectifs des classes seront sans effet décisif sur la situation de l'emploi.
3. Il s'agit d'éviter un trop grand nombre de classes à effectifs relativement bas et d'augmenter systématiquement les effectifs. La norme conseillée de 24 élèves doit être considérée comme raisonnable.
4. Il est vrai que les nouveaux programmes et les nouvelles méthodes supposent que l'on évite la surcharge des classes. Le Conseil d'Etat considère que la mesure envisagée n'aura guère d'influence sur les moyennes cantonales qui resteront sans doute de l'ordre de 21 ou 22 élèves. Ces conditions d'effectifs restent parfaitement compatibles avec les nouveaux contenus de l'enseignement.
5. La Commission consultative de l'enseignement — dans laquelle les associations de maîtres et de parents sont représentées — a été informée des nécessités d'économie et de leurs conséquences possibles sur l'organisation des classes.

Vu la nature des mesures en question, il n'y avait pas lieu de procéder à des consultations détaillées sur les instructions envisagées.

En conclusion, le Conseil d'Etat estime que l'effort demandé au Département de l'instruction publique et des cultes est conforme aux mesures budgétaires générales imposées à tous les secteurs publics relevant du canton, compte tenu de la situation générale et de la priorité qu'il convient d'accorder au CHUV.

Lausanne, le 16 mai 1980.

Commentaire au Grand Conseil de M. le député F. Petit au sujet de cette réponse

Je tiens à remercier M. le chef du DIP de m'avoir communiqué vendredi déjà le texte de sa réponse à mon interpellation. Cela m'a donné le temps de la réflexion, une réflexion nécessaire vu la complexité du problème posé.

L'analyse de la réponse du Conseil d'Etat suscite deux sentiments contradictoires : d'une part un certain soulagement car le Conseil d'Etat désire visiblement atténuer l'effet considérable produit par les directives, d'autre part une inquiétude justifiée à l'égard de certaines mesures préconisées.

Procédons par ordre !

L'intitulé de notre interpellation (diminution du nombre des classes par l'augmentation des effectifs) ne correspondrait pas à la signification et à la portée des directives. Bien ! Nous en prenons acte avec satisfaction tout en remarquant que ces directives engageaient à diminuer le nombre des classes parallèles de façon que l'effectif moyen soit proche de 24 élèves (et non de 20 ou 21).

Il faut, je crois, poser le problème des moyennes. Si 24 élèves est une moyenne, cela signifie qu'il y a des classes de 20 élèves, certes, mais aussi de 26 à 32 élèves. Dans la réponse du Conseil d'Etat à la question Danthe, on constate qu'il y a dans l'année scolaire 1979-1980 135 classes qui ont entre 26 et 32 élèves. C'est trop, beaucoup trop et il ne s'agit pas là de conditions raisonnables d'enseignement. Je constate d'ailleurs que M. Junod l'admet puisqu'il déclare : « Le principe du dédoublement de la classe dont l'effectif dépasse nettement 24 élèves n'a pas été remis en cause. »

Là aussi, je prends acte de la déclaration du chef du DIP tout en remarquant que, dans une localité vaudoise (urbaine) où il y a actuellement 3 classes de 7^e avec 58 élèves (moyenne 19-20 élèves), on créera deux classes de 8^e avec 28 à 29 élèves, ce qui est manifestement excessif.

Remarquons, pour terminer ce chapitre que les moyennes sont trompeuses. Si, de la 1^{re} primaire à la 6^e, il y a 78 classes qui ont de 7 à 15 élèves, il y a d'autre part 78 classes qui ont 26 à 32 élèves. Les effectifs très faibles des premières ne compensent nullement les effectifs très chargés des autres.

On nous a dit que le chef du DIP avait été surpris et irrité des réactions nombreuses suscitées sur les directives du Conseil d'Etat. Il ignore probablement que l'adversaire principal d'un bon rendement scolaire c'est la pléthore des effectifs. De tout temps, les enseignants ont demandé que diminuent les effectifs dans l'intérêt de leurs élèves. Partout, en Suisse comme ailleurs, des efforts ont été accomplis dans ce sens. L'annonce que cette politique allait prendre fin a suscité une alarme semblable à celle suscitée par un prédécesseur de M. Junod qui annonçait, dans la FAO que, vu la pénurie d'enseignants, on allait former des instituteurs en trois mois. Un tel mépris de la profession, peut-être la plus belle mais peut-être aussi l'une des plus difficiles avait scandalisé ceux qui, jour après jour, s'efforcent à préparer la jeunesse à la vie active.

J'en viens maintenant aux directives du Conseil d'Etat dans le rapport qu'elles ont avec les finances cantonales. Comme chaque année à cette époque, et même dès le mois de mars, le Conseil d'Etat est en proie à l'obsession de l'équilibre budgétaire (ce n'est pas moi qui ai inventé cette formule mais M. Gavillet lui-même qui l'applique au Conseil fédéral face au budget de la Confédération).

Lors de l'examen des comptes d'Etat de 1977, j'ai déjà eu l'occasion de dire ce qu'il faut penser des prévisions budgétaires. On prévoit un déficit de 39 millions. Il y a eu un boni de 11,5 millions. Compte tenu des crédits supplémentaires, l'amélioration était de 61 millions. Prétextant le budget déficitaire de 1978 et le danger de voir disparaître le fonds d'égalisation des résultats, on a obtenu des communes une modification des charges respectives de l'Etat et des communes pour le financement des prestations complémentaires AVS-AI. C'est ainsi que près de 5 millions (4 866 000 franc plus exactement) sont venus alourdir les charges des communes dont certaines d'entre elles ne se portent pas mieux financièrement que l'Etat de Vaud. Au moment du bouclage des comptes de cette même année, on pouvait affecter un montant de 15,6 millions au fonds d'égalisation qui ascendait alors à 52,5 millions. Vous savez probablement qu'il s'élève à 78 millions actuellement. Pour les comptes de 1979, ceux qui parlent d'excédent de 9 millions sont des innocents : ils ne savent pas que le Conseil d'Etat a constitué une provision de 40 millions pour contribuer à couvrir les augmentations de salaires en 1980, augmentation dues au renchérissement. Les intérêts de la dette consolidée ont diminué, la dette consolidée a régressé.

Il n'y a donc pas lieu de céder à la panique et de prendre des mesures qui pourraient causer des dommages irréparables à l'école vaudoise. L'application des directives montrera si l'intérêt des enfants l'emporte sur toute autre considération.

C'est en reconnaissant que la réponse du Conseil d'Etat est moins schématique et plus nuancée que les directives, qu'elle présente un caractère moins absolu que nous ne présenterons pas d'ordre du jour, nous réservant au début de l'année scolaire 1980-1981 de revenir sur cette importante question des effectifs scolaires si ne sont pas réalisées des conditions raisonnables d'enseignement.

Réponse à la question de M. le député J.-J. Danthe

Avant d'examiner la situation actuelle dans les écoles de notre canton, il convient de rappeler les dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur.

I. DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Loi du 25 mai 1960 sur l'instruction publique primaire

Art. 12. L'effectif maximum des classes formées d'un ou de deux degrés est de 32. Il est de 28 dans les classes à trois degrés et dans les classes de couture.

Art. 19. Une classe enfantine ne peut grouper plus de 28 élèves.

Art. 22. Une classe semi-enfantine ne peut grouper plus de 28 élèves.

Art. 29. Les classes supérieures ne doivent pas réunir plus de 28 élèves.

Art. 40. Une classe ménagère ne peut pas réunir plus de 24 élèves.

Art. 45. Les classes de développement ne doivent pas réunir plus de 15 élèves.

Art. 53. En règle générale, les classes d'orientation professionnelle ne doivent pas réunir plus de 24 élèves, et le nombre des élèves ne doit pas dépasser 15 pour le travail en atelier.

Règlement général du 10 février 1971 pour les établissements d'instruction publi- que secondaire du canton de Vaud:

Art. 62. L'effectif normal d'une classe est de 24 élèves.

II. SITUATION DANS LES ÉCOLES VAUDOISES

a) Effectifs moyens des diverses catégories de classes

Le recensement des élèves en âge de scolarité obligatoire pour l'année scolaire 1979/1980 montre que, si l'on exclut les classes de développement, à effectif réduit, de plein air, ainsi que les classes enfantines:

— de la 1 P à la 6 P
(de la 1^{re} à la 6^{ème} primaire)

32 357 élèves sont répartis dans 1554 classes, ce qui représente une moyenne de 20,8 élèves par classe (classes 1 P à 4 P des zones pilotes comprises);

— de la 7^e à la 9^e
(classes à options, zones pilotes non comprises)

6165 élèves sont répartis entre 307 classes, ce qui représente une moyenne de 20,1 élèves par classe;

— de la 6 Sup à la 9 Sup
(classes supérieures, zones pilotes non comprises)

4720 élèves sont répartis entre 212 classes, ce qui représente une moyenne de 22,3 élèves par classe;

— de la 5 S à la 9 S (classes secondaires, zones pilotes non comprises)

11 491 élèves répartis entre 574 classes, ce qui représente une moyenne de 20 élèves par classe;

— dans les zones pilotes:
en 5^e et 6^e

1293 élèves sont répartis entre 62 classes, ce qui représente une moyenne de 20,9 élèves par classe;

en 7^e, 8^e, 9^e

1928 élèves sont répartis entre 110 classes, ce qui représente une moyenne de 17,5 élèves par classe.

b) 5 % des classes les moins chargées

Le 5 % des classes les moins chargées (sans tenir compte des classes des zones pilotes, de développement, à effectif réduit, de plein air, enfantines) représente:

— de la 1 P à la 6 P,
78 classes, soit:

1 classe de 7 élèves
1 classe de 8 élèves
3 classes de 9 élèves
2 classes de 10 élèves
8 classes de 11 élèves
13 classes de 12 élèves
15 classes de 13 élèves
28 classes de 14 élèves
7 classes de 15 élèves

— de la 7 P à la 9 P,
15 classes, soit:

3 classes de 9 élèves
2 classes de 10 élèves
2 classes de 11 élèves
8 classes de 12 élèves

— de la 6 Sup à la 9 Sup,
11 classes, soit:

1 classe de 11 élèves
1 classe de 12 élèves
3 classes de 13 élèves
2 classes de 14 élèves
3 classes de 15 élèves
1 classe de 16 élèves

— de la 5 S à la 9 S,
27 classes, soit:

4 classes de 8 élèves
2 classes de 9 élèves
2 classes de 10 élèves
6 classes de 11 élèves
6 classes de 12 élèves
16 classes de 13 élèves

— de la 5^e à la 6^e des zones pilotes,
3 classes, soit:

2 classes de 15 élèves
1 classe de 17 élèves

— de la 7^e à la 9^e des zones pilotes,
6 classes, soit:

1 classe de 7 élèves
3 classes de 9 élèves
2 classes de 10 élèves

c) 5 % des classes les plus chargées

Le 5 % des classes les plus chargées représente:

— de la 1 P à la 6 P,
78 classes, soit:

4 classes de 32 élèves
2 classes de 31 élèves
3 classes de 30 élèves
9 classes de 29 élèves
15 classes de 28 élèves
35 classes de 27 élèves
10 classes de 26 élèves

— de la 7 P à la 9 P,
15 classes, soit:

1 classe de 30 élèves
2 classes de 29 élèves
3 classes de 28 élèves
3 classes de 27 élèves
6 classes de 26 élèves

— de la 6 Sup à la 9 Sup,
11 classes, soit:

1 classe de 30 élèves
1 classe de 29 élèves
8 classes de 28 élèves
1 classe de 27 élèves

— de la 5 S à la 9 S,
27 classes, soit:

1 classe de 30 élèves
2 classes de 29 élèves
1 classe de 28 élèves
10 classes de 27 élèves
13 classes de 26 élèves

— de la 5^e à la 6^e des zones pilotes,
3 classes de 26 élèves;

— de la 7^e à la 9^e des zones pilotes,
6 classes, soit:

1 classe de 26 élèves
2 classes de 25 élèves
3 classes de 24 élèves

III. SITUATION EN SUISSE, EN ALLEMAGNE ET EN FRANCE

a) Suisse

Selon la statistique scolaire suisse, le degré primaire comprend les premières années de la scolarité obligatoire et s'achève au moment de la première sélection.

tion des élèves. Le degré secondaire I fait suite au degré primaire et s'achève avec l'obligation scolaire. Pour ce degré, on distingue :

- les écoles à exigences élémentaires (classes primaires et à options, classes supérieures);
- les écoles à exigences étendues (collège secondaire).

Pour l'année scolaire 1978/1979, l'effectif moyen des classes était le suivant¹ :

Canton	Degré prim.	Degré second. I	Gymnases
VD	22,1	20,4	17,8
FR	22,1	23,8	18,4
VS	23,2	21,0	22,9
NE	20,0	22,4	18,5
GE	22,2	20,9	20,5
Moyen. suisse	23,5	21,6	2

b) Allemagne

En Allemagne, de 1968 à 1978, l'effectif moyen des classes du gymnase a passé de 28,8 à 32,9, celui des classes secondaires de 32,9 à 30,7 et celui des classes primaires de 34,1 à 27,4.

Pour ces dernières, on considère que « les effectifs des classes atteignent ainsi des proportions satisfaisantes au niveau pédagogique » (Bildung und Wissenschaft, 12-79, p. 157).

c) France

En France métropolitaine, et pour l'enseignement public, l'effectif moyen par classe était, en 1977/1978³ :

1 ^{er} degré :	
écoles élémentaires, cl. maternelles	29,8
écoles élémentaires, classes élément.	24,2
second degré :	
1 ^{er} cycle (= second. I)	25,2
2 ^e cycle court (formation profess.)	24,2
2 ^e cycle long (conduit au bac.)	27,8

¹ Source : statistique des élèves et des étudiants 1978/1979, OFS, Berne. Gymnases : chiffres communiqués par téléphone par l'OFS.

² Donnée non disponible.

³ Source : tableaux des enseignements et de la formation, édition 1979, Ministère de l'éducation, Service des études informati-ques et statistiques.

IV. MESURES ENVISAGÉES PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

a) Mesure à court terme

En date du 26 mars 1980, le Conseil d'Etat a édicté les règles suivantes, qui tendent à contenir l'augmentation du nombre de postes pour l'année scolaire 1980/1981, comme aussi à réduire le nombre de cas extrêmes, dans le cadre des mesures restrictives retenues pour l'ensemble de l'administration.

1. Des conditions normales d'enseignement doivent être réalisées en ce sens que si des effectifs dépassant nettement 24 élèves doivent, en principe, être évités, des effectifs anormalement bas ne sont pas admissibles, sauf circonstances exceptionnelles.
2. Dans les établissements ou groupe d'établissements où les classes parallèles sont relativement nombreuses, les autorités scolaires veilleront à diminuer le nombre desdites classes parallèles (d'une à deux unités) de façon que l'effectif moyen soit proche de 24 (et non de 20 ou 21).
3. Pour certaines branches et chaque fois que des impératifs pédagogiques ne s'y opposent pas, les sections ou options à effectif incomplet seront réunies.
4. Dans les collèges secondaires, on évitera de constituer pour la rentrée, des classes de division générale à effectif particulièrement bas (moins de 20 élèves) dans le but de permettre des transferts, en cours d'année, de division gymnasiale et division générale.

b) Mesures à moyen terme

Le Conseil d'Etat s'est, d'autre part, préoccupé du problème de la diminution de la natalité dans le canton, et du retour des volées de 13 mois à celles de 12 mois. Il a prévu une mise en évidence statistique du nombre des élèves en âge scolaire, pour toutes les classes d'âge, en 1983 et en 1988. Il dispose donc d'éléments utiles permettant d'envisager, groupement scolaire par groupement scolaire, le nombre de classe à prévoir pour ces prochaines années, qu'il y ait réforme de structure ou non. Il s'agit, de cas en cas, d'étudier les mesures à envisager avec les autorités locales.

Lausanne, le 14 mai 1980.

Au nom du Conseil d'Etat :

Le président :

Le chancelier :

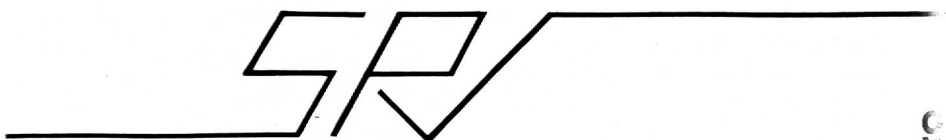
Ed. Debétaz

F. Payot

★ ★ ★

Les interventions du CC, ajoutées à celles d'autres milieux soucieux de la bonne marche non seulement financière mais... aussi pédagogique de l'école, n'ont donc pas été inutiles puisqu'à l'origine de précisions extrêmement intéressantes sur les intentions du Département en matière d'effectifs. Comme le dit un des textes reproduits, attendons la prochaine rentrée scolaire pour voir si les bonnes intentions annoncées se vérifient dans les faits. Vigilance donc !

P. Nicod, secr. gén.



Publiée à la demande du Comité cantonal, cette suite d'articles consacrés à la Société pédagogique vaudoise vous entretient, chaque quinzaine, de notre association (a), de ses activités corporatives tant pédagogiques (b) que syndicales (c) et des nombreux services offerts aux membres (d). C'est aussi l'occasion d'aborder quelques-unes des nombreuses questions qui se posent à elle actuellement et de rappeler les grandes lignes de sa politique. Vos observations — toujours bienvenues ! — sont à adresser directement au secrétaire général.

CC

a) La SPV : participation des membres

Les structures et les traditions de la SPV ne lui permettent heureusement pas de se passer de l'aide de ses membres. En fonction des besoins et des circonstances, ils sont appelés à participer activement à la politique du CC. Les objectifs de cette collaboration peuvent varier, ceux que nous citons ci-après pouvant être cumulés :

- recueillir des informations, en particulier connaître l'opinion de l'ensemble des membres;
- établir la synthèse de plusieurs rapports ou d'une masse de renseignements;
- étudier une question précise ou complexe;
- conseiller le CC sur un problème donné;
- gérer de façon autonome un domaine des activités SPV.

Ces buts sont atteints soit par une invite à faire connaître son avis à la suite de la diffusion d'un texte ou de l'envoi général d'un questionnaire, soit par la création de commissions temporaires ad hoc ou par le travail de groupes permanents habilités à intervenir directement auprès de tiers. Fréquemment aussi, le CC s'adresse aux sections, voire aux associations, qui, en sus des moyens précités, peuvent prendre l'avis des membres lors des assemblées générales.

Les exemples de cette façon de faire œuvre commune abondent : questionnaires sur les questions les plus diverses joints au bulletin d'information ; publication des programmes CIRCE dans l'« Educateur » avec recommandation aux lecteurs de manifester leur avis ; au terme d'études dans le cadre des sections, synthèse des travaux par des groupes spécialisés (réforme scolaire, histoire biblique par exemple) ou par le CC (les enseignants dans les commissions scolaires, la liberté de domicile, la concertation, etc.) ; préavis de la commission pédagogique sur tous les programmes CIRCE, intérêt d'une autre pour les fournitures scolaires et contacts réguliers qui s'ensuivent avec le Département ; groupes + Rouge Jeunesse-Mimosa et des achats groupés, eux très autonomes ; organisation des commissions consultatives dites du statut horaire, de la classification, des moyens d'action, etc.

Ainsi, tous les membres sont invités à s'associer à la vie interne de la SPV. Il est à souhaiter que soit de leur côté soit de celui du CC, cette symbiose dynamique se développe encore.

b) Question pédagogique : LE RENOUVEAU PÉDAGOGIQUE

Réforme scolaire, école romande, Vaud connaît actuellement un véritable « *renouveau pédagogique* ». Après des décennies d'immobilisme, au point que voici moins d'une dizaine d'années encore la contestation trouvait là son meilleur argument, tout bouge soudain. Ce remue-ménage général, que des structures désuètes ne facilitent certes pas, prend parfois des apparences de tohu-bohu ; c'est aujourd'hui le grief majeur à l'égard du Département.

La Société pédagogique vaudoise, promoteur et artisan dans une certaine mesure de cette mutation, en reste résolument partisan. Elle constate néanmoins le danger d'une majorité politique scindée, s'agissant de l'école, en conservateurs favorables à une authentique évolution et conservateurs tenant en définitive de l'immobilisme. Ces derniers, sous prétexte d'études complémentaires, d'évaluation à approfondir, de délais à prolonger, d'arrière-pensées révo-

lutionnaires qu'ils prêtent aux autres, de coût excessif, de prudence — toutes choses justes mais qu'ils poussent aux limites de l'absurde — s'opposent à un printemps pédagogique vaudois.

Soudain, trop brusquement, c'est l'été : l'introduction d'un programme et de méthodes nouveaux insuffisamment mûris et préparés par des responsables portés à minimiser les obstacles à surmonter et à négliger l'information du public et du corps enseignant. L'insécurité des maîtres, un sentiment d'improvisation font que les inévitables erreurs de parcours — bien assez nombreuses, il est vrai ! — engendrent une mauvaise humeur parfaitement justifiée que les partisans du statu quo s'efforcent de récupérer.

Le Comité cantonal est ainsi amené à intervenir trop fréquemment auprès de l'autorité pour *signaler des défaillances de l'organisation générale et de l'intendance* et demander qu'il y soit porté remède, à rappeler aussi qu'instituteurs et institutrices sont des spécialistes au bénéfice d'une expérience parfois longue, d'une éthique professionnelle exigeante, d'une personnalité structurée, mais non d'une résistance physique et psychique illimitée. Prêts à accepter recyclages, remises en questions, reconversions, ils refusent néanmoins de se voir traiter comme des machines dont on change la programmation ou comme des manœuvres obéissant sans comprendre ni les raisons ni les fins du changement.

Porte-parole énergique et convaincu des plaintes de ses membres qui vivent la difficile période de réalisation, le Comité cantonal doit cependant éviter le piège de l'immobilisme ; il poursuit sa lutte pour un renouveau pédagogique sans attermolement mais aussi sans imprévoyance ni précipitation intempestive.

c) Position syndicale : LIBERTÉ DE DOMICILE

Nous avons dit précédemment qu'un rôle essentiel d'une organisation structurée tendant à la pérennité était de maintenir ouvert un dossier, surtout après qu'un échec définitif... pour un temps ait été enregistré. L'activité de la SPV, s'agissant de la *liberté de domicile*, apparaît à cet égard exemplaire.

Après le raffermissement par le Grand Conseil de l'obligation faite à l'enseignant d'habiter la commune ou le groupement scolaire qui l'a nommé, force était à la SPV d'aviser face à une situation inique n'ayant d'autres justifications que fiscales, accessoirement économiques (relâchement du marché du logement) de la part de communes jalouses de leurs prérogatives mais aussi lestes à brader pour des considérations financières leur autonomie (suppression des

compléments communaux) qu'à la brandir lorsqu'il s'agit de s'approprier des impôts (liberté de domicile).

La question ne pouvant être reposée avant quelques années au parlement, les avis d'avocats quant aux chances d'un recours au Tribunal fédéral étant résolument négatifs, un jugement défavorable quasi certain ne pouvant qu'affermir les opposants, le Comité cantonal a poursuivi son action sur deux plans :

- maintenir le dossier ouvert auprès des membres et de la société, le rappeler à chaque occasion aux interlocuteurs, inviter les membres à faire de même autour d'eux ;
- veiller au respect des promesses faites aux bénéficiaires de dérogations de fait, certaines communes ayant une conception très restrictive ou curieuse des avantages acquis. Vigilance aussi quant aux situations nouvelles particulières mais ne permettant pas d'arguer de tels droits.

Il s'agit là d'un aspect extrêmement important de cette action ; en attendant la solution globale, elle doit permettre par une jurisprudence appropriée d'*assouplir au maximum l'application de la loi*. Il est évident que si des renseignements et des conseils peuvent être donnés par le secrétariat général — service très souvent suffisant pour orienter sur leurs droits et leurs chances nos membres — il s'avère parfois indispensable d'avoir recours à un juriste, toujours au même ainsi apte à juger rapidement d'un nouveau cas. A ce jour, un nombre appréciable de dossiers ont trouvé une conclusion favorable grâce à l'intervention discrète ou officielle de cet homme.

Dans l'immédiat, le Comité cantonal poursuivra cette politique des petits pas, à moins que des circonstances nouvelles ne donnent des chances raisonnables à une intervention auprès des pouvoirs politique ou judiciaire.

d) Un service : LA COLLECTIVITÉ D'ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS

Examen médical à l'admission à l'Ecole normale, au terme des études puis lors de chaque nomination, radio-photos régulières, moyenne d'âge peu élevée, bonnes notions d'hygiène, risques d'accidents et de refroidissements moindres, autant de raisons qui expliquent les primes particulièrement avantageuses dont sont bénéficiaires les assurés à la *collectivité maladie SPV de la Société vaudoise et romande de secours*

mutuels (SVRSM). Comparée à ce que paye un membre individuel à la même caisse, la prime pour la couverture des soins médicaux et pharmaceutiques — moins la participation habituelle évidemment! — et la gratuité de l'hospitalisation en salle commune est inférieure de quelque Fr. 240.— pour une femme et Fr. 180.— pour un homme. Soumise aux nombreuses exigences de la LAMA (Loi fédérale sur l'assurance maladie), la SVRSM, mutualité par ailleurs ni plus ni moins chère qu'une autre, offre toutes les garanties et les avantages d'un groupe nombreux solidement implanté en Suisse romande. Si l'on ajoute que le conjoint jouit des mêmes conditions que le membre SPV et que la contribution est identique pour hommes et femmes, contrairement à ce qui se passe en général, on conviendra qu'il vaut la peine de se renseigner auprès du secrétariat général sur une possibilité de s'assurer contre la maladie et l'accident, ce dernier assimilé à la première, tout en réalisant une économie importante, supérieure à la cotisation SPV en 1980.

Prévenant la question traditionnelle, nous ajouterons enfin qu'en cas de cessation de l'activité professionnelle, soit l'intéressé maintient son affiliation à la SPV en qualité de membre associé (cotis. 1980: Fr. 26.—), soit, sans réserve médicale ni solution de continuité, il rejoint la masse des membres individuels de la même compagnie.

Facultatif, ce service est certainement l'un des plus prisés, tant il est vrai que nul n'est à l'abri de la maladie, même si son coût en fait aujourd'hui un... luxe.

Nicod Paul

(A suivre)

XXII^e Séminaire de la SPV

Il sera à nouveau organisé cet automne. Un communiqué à paraître dans le N° 23 de l'«Educateur» vous donnera déjà quelques renseignements sur les cours prévus.

S.g.

Cotisations 1980

Elles s'élèvent à :

MEMBRES ACTIFS

y compris cotisation de la section : Fr. 139.—

MEMBRES ASSOCIÉS

y compris cotisation de la section : Fr. 26.—

Nous vous remercions de vous acquitter sans tarder de votre contribution 1980 au CCP 10-2226.

Le bulletin de versement encarté dans un précédent numéro de l'«Educateur» vous y aidera; il constituera ensuite votre carte de membre: gardez-le donc soigneusement.

ATTENTION :

A PARTIR DU 1^{er} AOÛT 1980, LES COTISATIONS NON PAYÉES SERONT PRISES EN REMBOURSEMENT.

S'il s'est égaré, c'est volontiers que le secrétariat général vous en enverra un autre pour vous faciliter le paiement.

ABONNEMENT À L'«ÉDUCATEUR»

Pour un membre actif :
compris dans la cotisation.
Pour un membre honoraire : Fr. 36.—

Pour un membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!) : Fr. 36.—

Pour un retraité à la fois membre honoraire et membre associé (s'ajoute à la cotisation de membre associé!) : Fr. 18.—

Secrétariat général SPV

Droit au traitement en cas de maladie ou d'accident

Ainsi que le relève l'exposé des motifs adressé à tous les députés, c'est suite à la requête du 30 mai 1979 de la Fédération des sociétés de fonctionnaires, employés et ouvriers de l'Etat de Vaud, dont fait partie entre autres la SPV, que le Conseil d'Etat s'est penché sur un problème qui intéresse tous les fonctionnaires nommés: l'importance du salaire et la durée de son versement en cas d'absence due à la maladie ou à un accident professionnel ou non.

Rappelons la situation actuelle: 6 mois connaissent un traitement complet, 9 mois ne donnent droit qu'à un salaire partiel (3 mois au 75 % et 6 mois au 50 %).

Si de telles prestations ont été touchées durant les deux ans précédant la dernière absence, elles sont imputées sur les droits à faire valoir. Au terme des 15 mois précités, le fonctionnaire encore inapte à reprendre son emploi est transféré à la Caisse de pensions où il touche une rente d'invalidité augmentée du supplément temporaire, ce dernier jusqu'à décision positive de l'Assurance invalidité fédérale d'accepter son cas. Le total de ces deux prestations est en fait supérieur au 50 % du traitement. Rappelons encore que la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, contrairement à l'AI fédérale, ne considère l'incapacité de poursuivre une activité professionnelle que par rapport à la fonction exercée; elle admet aussi en tout temps, si l'état de santé le permet, de renoncer au statut d'invalidité pour reprendre une activité normale à l'Etat. Ce dernier incorpore alors sans contribution de l'assuré ces années d'invalidité au total des années de cotisations qui interviennent pour le droit à la retraite et la fixation du montant de la pension.

Lors de sa session de mai 1980, le Grand Conseil a approuvé la proposition du Conseil d'Etat mise au point à l'issue de travaux auxquels la Fédération était associée. En conséquence, l'article 57 de la loi sur le statut général des fonctions publiques cantonales stipule désormais que, à partir du 1^{er} janvier 1981 et pour les fonctionnaires nommés à titre définitif, le traitement est payé EN ENTIER PENDANT LES DOUZE PREMIERS MOIS, AUX TROIS QUARTS DURANT LES TROIS MOIS SUIVANTS. Les autres modalités sont inchangées.

P. Nicod, secr. gén.

Vacances

Alors que la Fédération, conformément au mandat de son assemblée des délégués (résolution de 1978 et de 1979), poursuit avec une ténacité qui ne le cède qu'à l'imagination des négociations difficiles avec le Conseil d'Etat afin d'obtenir dans les plus brefs délais une revalorisation générale des traitements de TOUS LES FONCTIONNAIRES, le Conseil d'Etat s'est déterminé sur l'aspect non résolu de l'autre demande formulée en 1978: les vacances, puisque s'agissant des jours fériés ils ont déjà été l'objet d'une légère modification. **Lors de la session de mai dernier, il a donc été proposé au Grand Conseil qui y a souscrit de porter le minimum légal des vacances de tous les fonctionnaires de 3 à 4 semaines. Le Conseil d'Etat a par ailleurs manifesté l'intention d'abaisser à 50 ans l'âge donnant droit à une cinquième semaine.**

La Société pédagogique vaudoise a soutenu sans réserve la Fédération tout au long des démarches qui ont abouti à un premier résultat dont elle se félicite. Elle constate néanmoins que, comme pour le jour férié supplémentaire obtenu, le statut des maîtres n'est en rien touché par ces améliorations.

Pour les enseignants, dont la tâche s'est alourdie à tous les niveaux, l'introduction de la semaine de cinq jours à l'école est une des mesures qui, avec le soutien de tous leurs collègues fonctionnaires, doit permettre un aménagement des conditions de travail sans qu'il en coûte rien aux finances publiques.

Nicoud Paul, secr. gén.

Amour Handicapé

Les handicapés éprouvent, de façon extrême, les difficultés de la vie avec les autres. Ce film nous montre quatre handicapés physiques qui tentent de rompre leur isolement. Dans un groupe auquel participent des non-handicapés, ils cherchent ensemble des solutions.

Groupe: Des handicapés et des non-handicapés dansent — la danse de la libération, de la rupture.

Portraits: Thérèse est mariée avec Wolfgang. A l'université, elle est isolée, à l'écart dans un corridor. Pour être acceptée, Thérèse s'efforce d'être gaie. Jules aimerait se marier, avoir une femme et des enfants, mais il ne gagne que deux francs vingt l'heure. Il longe des barrières.

Christophe vit dans un foyer, isolé, et il ne peut se permettre d'avoir des agressions. Il est obligé de transférer sa réalité dans l'imaginaire.

Groupe: Le groupe aimerait créer une organisation d'aide sexuelle. Ursula dit qu'un droit seul ne lui sert à rien.

Portraits: Ursula aimerait réapprendre à pleurer. Paolo voudrait aimer Ursula comme elle le désire. Mais il attend trop de lui et il en retire un sentiment de culpabilité. Ursula dit: «Dès le début, j'ai su que, dans ce jeu, je n'ai aucune chance, absolument aucune.» — Un jeu? Ses désirs, elle les épingle au mur. Là, le magnolia peut fleurir. Elle dit: «Et parce que le pire, c'est d'être repoussé, on s'en protège en n'exprimant plus aucune attente ni aucun désir, c'est ça, on n'a plus de désirs.»

Groupe: Le groupe se sépare. Il n'a pas atteint ses buts. Bien que les relations établies soient une réalité vécue, pour la plupart elles ne peuvent être réalisées. Lors d'une fête villageoise, les handicapés dansent au milieu de la population.

Le CC recommande le film précité qui passera sous peu dans un cinéma lausannois. Voici quelques coupures de presses y relatives:

Amour Handicapé — disons-le simplement — est un film sur l'amour. Je suis entré comme voyeur et je suis sorti concerné. J'ai entrepris de décrire ici le film. Ce que j'ai écrit est une façon de m'excuser de ne pas en être capable. J'espère qu'on me croira et qu'on ira voir le film...

(Peter Bichsel, «Cinéma», 1/79)

Le film que j'ai retenu comme le plus captivant de ces journées est un documentaire de Marlies Graf «Behinderte Liebe», que l'on pourrait traduire par «L'Amour chez les Handicapés». Deux ans de travail au sein d'un groupe. Une intention manifestement claire, une approche sensible, vivante, vibrante même, au-delà de laquelle ces handicapés, qui racontent leurs problèmes sexuels, deviennent les créatures les plus attachantes qui soient, parce qu'ils sont animés du goût le plus profond pour la vie.

Le film est beau et donne à réfléchir.

(Claude Vallon, «24 Heures», Lausanne)

«Behinderte Liebe» de Marlies Graf a réussi à éviter les innombrables écueils qui le guettaient. Tenter un film sur la sexualité des handicapés pouvait paraître une gageure. Avec tact, avec sensibilité, la réalisatrice a su faire partager la quête de ceux qui sont, également, des handicapés de l'amour. Evitant toute sensiblerie déplacée, n'esquivant aucune réalité, elle propose un témoignage important.

(Christian Zeender, «Journal de Genève»)

La réforme des structures de l'Ecole vaudoise vue par les partis politiques

Thème du 8^e Congrès culturel SPV

Cinq députés, délégués par les principaux partis représentés au Grand Conseil (radical, socialiste, libéral, PAI/UDC, POP) animeront une «table ronde» et répondront à vos questions.

DE PLUS, VOUS POURREZ:

- ★ choisir une visite parmi des propositions variées (musées, entreprises industrielles ou artisanales, curiosités de la région);
- ★ goûter à diverses joies musicales et gastronomiques.

Une date à réserver:

**Samedi 27 septembre 1980
dès 14 heures
Ecole d'agriculture de Marcelin
MORGES**

Rédactrice de la rubrique vaudoise:

Mlle Monique Schaefroth, Praz-Bérard 13, 1844 Villeneuve. Tél. (021) 60 12 09.

Travail à mi-temps

Les négociations SPG/DEP avaient abouti à une impasse sur 2 points:

- duo pédagogique;
- limitation du mi-temps.

Nous avons donc demandé l'arbitrage du président du DIP qui nous répond en ces termes:

Duos pédagogiques

La DEP est autorisée à confier la direction de 2 classes au maximum à des duos (deux titulaires à mi-temps pour une classe). Cette décision, qui doit permettre à mes services d'étudier dans le concret les problèmes liés au fonctionnement de telles classes, est valable pour les années scolaires 1980-1981 et 1981-1982, à la condition que:

- a) les parents des élèves concernés aient donné leur accord;
- b) le caractère de maître généraliste, spécifique à l'enseignement primaire, soit sauvegardé.

Un bilan de cet essai sera établi par la DEP pour le 30 avril 1982; il devra contenir tous les éléments d'appréciation concernant une éventuelle extension de la formule durant les années suivantes.

Mon département se réserve de revenir sur cette décision en cas de circonstances imprévues.

Travail à mi-temps

Le principe d'une limitation du travail à mi-temps est admis. En revanche, la mesure ne peut être introduite durant les deux prochaines années scolaires, pendant lesquelles elle se solderait vraisemblablement par un déficit en titulaires de classes, les personnes ayant atteint la limite imposée ne souhaitant pas nécessairement reprendre un poste à temps plein. D'autre part, la durée maximale proposée par la SPG (5 ans), jugée trop brève, devra faire l'objet d'une étude avec la direction de l'enseignement primaire en vue de la rentrée des classes de septembre 1982.

Petite victoire, semi-défaite?

Etant donné les circonstances, les aléas de la politique genevoise (venez donc écouter les débats du Grand Conseil) le comité estime que cette solution de compromis est significative du moment: beaucoup de

démarches, de dossiers, d'exposés devant diverses autorités sont maintenant indispensables pour un espoir de réussite.

Petits pas, d'accord. Mais en avant!

L. U.

Impressions sur l'assemblée administrative annuelle du 28 mai 1980

Cette assemblée est basée sur la nouvelle formule des statuts que, nombre de nos collègues avaient peut-être oublié. Les voici:

Art. 14: Le mandat du comité est de 2 ans.

Règlement de l'AAA: 2.10 En principe la discussion d'un thème d'intérêt général.

Pour des questions impératives de disponibilités de notre conférencier, le Professeur Montagner, nous avons dû placer son exposé avant la discussion du rapport d'activité.

Les impressions recueillies à l'issue de notre assemblée étaient dans l'immense majorité favorables. Nos collègues ont été vivement intéressés. Si rien de très neuf ne nous a été apporté, il fut cependant très important de voir que les constatations faites dans nos classes quant à la qualité

d'attention, d'agitation des rythmes de nos élèves, se vérifient scientifiquement: par exemple le lundi jour néfaste n'est pas une invention d'instituteur nostalgique de son week-end. Nous y reviendrons en détail. A signaler que la brochure résumant l'exposé du Professeur Montagner, dont les 100 exemplaires à disposition se sont arrachés en quelques minutes, sont à nouveau disponibles au secrétariat SPG (Prix: Fr. 10.—).

Nous regrettons que le peu de temps disponible en fin de séance ne nous ait pas permis de discuter le rapport du comité. Il avait été écrit dans ce but...

Soirée joyeusement terminée avec ceux qui ont eu la bonne idée de réserver leur place pour notre souper dansant.

L. U.

Délégations du 12 mai 1980

Résumé des points traités

Recyclages sur 10 ans

La DEP, assistée par M. Dessoulavy, nous présente une planification des recyclages étalée sur 10 ans. Par souci d'éviter un chevauchement et une surcharge pour les maîtres, certains recyclages seront facultatifs quant à leur date, ainsi chacun aura une certaine marge de liberté de planification. La SPG a rappelé notre demande de recyclage professionnel à la carte pour chacun représentant l'équivalent de l'année sabbatique obtenue par nos collègues du secondaire. La DEP ne refuserait pas d'examiner des projets précis présentés pour demander un congé sabbatique, même fractionné.

Le tarif des remplacements primaires est à l'étude par le SAF (Services administratifs et financiers). La SPG a demandé un tarif unique sur la base de la classe 16. (Les remplaçants du secondaire sont taxés sur la base de la classe 20).

Duo pédagogique: L'an prochain, par mesure exceptionnelle, un (ou deux) duos pédagogiques pourraient démarrer pour une période très limitée au terme de laquelle l'expérience sera évaluée.

Temps partiel: Nous avons accepté un moratoire de 2 ans, donc pas de limitation du mi-temps jusqu'en 1982, on reprendra le dossier à cette date-là.

Piscines scolaires: La SPG a demandé que les piscines couvertes soient ouvertes pour les écoles de septembre à fin mai. La DEP interviendra dans les communes.

Nouveaux carnets et registres pour l'an prochain: 3 carnets de notes en alternance avec 3 carnets de conduite et application.

Allemand: nomination de M. Lang à 50% pour l'introduction de l'allemand à l'école primaire. On recherche 3 adjoint(e)s bilingues si possible (qui garderaient leur

classe) pour animer avec lui le recyclage de leurs collègues de la zone expérimentale (bassin du cycle de la Golette).

Evaluation de l'initiation musicale: les maîtres concernés seront questionnés de même que les initiatrices, pour établir un premier bilan.

Prix: précisions nécessaires après la circulaire reçue: le 4 requis est un 4 de moyenne générale de travail (et pas un 4 dans chaque branche!) La DEP nous informe de la procédure de distribution des prix qui risque d'être longue: vous serez informés officiellement. Pour nous, nous sommes contents d'enregistrer l'information car nous ne sommes pas partie prenante de ce nouveau règlement.

Nomination à terme: puisque les cadres supérieurs de la fonction publique ne sont pas nommés à terme, les inspecteurs ne le seront pas non plus. Ils sont donc nommés une fois pour toutes. Par contre les méthodologues le seront, pour 4 ans, mais leur mandat pourra être reconduit indéfiniment selon les besoins.

Erica Louis.

Enquête «enseignants primaires genevois»

Une prière instante aux collègues qui ont reçu le questionnaire de la FPSE sur la formation continue des enseignants primaires genevois, et qui ne l'ont pas encore rempli:

NE LE LAISSEZ PAS DORMIR SUR VOTRE BUREAU!

Quelles sont, à Genève, en 1980, les conceptions, motivations, intérêts, difficultés des enseignants aux prises avec la formation continue? Plus nombreuses seront les réponses, mieux fondé sera le reflet que nous pourrions vous donner. Ainsi, en nous rendant service, vous rendez aussi service à tous les collègues!

Il n'est pas encore trop tard, merci de votre envoi.

Liliane Palandella.

Neuchâtel

Comité central (I)

Séance du 21 mai 1980

Notre nouveau président Jean-Jacques Bolle souhaite très vivement voir s'instaurer une très large distribution des tâches. Il ne veut en aucun cas monopoliser de quelque manière que ce soit les responsabilités mais au contraire en référer dans une large mesure au Comité central, voire à l'assemblée générale cantonale.

Le procès-verbal de notre dernière rencontre au Val de Travers est adopté.

Le «bureau» du comité pour 1980/1981 se présente ainsi:

Président: Jean-Jacques Bolle (Fontainemelon).

Vice-président: G.-A. Monnier (Boudry).

Administrateur: J. Huguenin (Le Locle).

Secrétaire p.v.: Sylviane Henry (Cortailod).

Secrétaire correspondance: S. Henry et G.-A. Monnier.

Délégués au CC-SPR: le président: J. Huguenin et J.-P. Buri.

Rédacteur NE à l'«Educateur»: le sous-signé.

Archiviste: Eric Huguenin (Neuchâtel).

CORRESPONDANCE

Le chef du Département de l'instruction publique a pris note de notre volonté de voir s'installer dans les meilleurs délais un perfectionnement vertical, soit **rationnel**, avantageux bien accueilli (comme jusqu'ici) par l'ensemble des enseignants.

Dans sa réponse toutefois, le DIP donne la préférence à un perfectionnement sectorialisé. Le groupe de travail «Perfectionnement secondaire» va donc se mettre au travail.

La section préprofessionnelle verra ainsi l'éventail des cours de formation continue qui lui était présenté généreusement chaque année depuis... l'année longue se restreindre dans une mesure dont il est difficile d'apprécier aujourd'hui l'ampleur. Attendons la rentrée d'août. La comparaison sera intéressante. Cet **acquis** des généralistes disparaît.

La formation continue va... continuer, certes. Mais la promesse assez vague d'une éventuelle possibilité d'envisager l'éventualité de l'examen des demandes de collègues désirant s'inscrire à des cours auxquels ils avaient simplement le «droit» de s'inscrire **avant** la fameuse «réorganisation» administrative ne suffit pas à nous assurer que

nous n'y perdons rien sinon que nous y gagnons. Cette réserve s'adresse aussi bien aux primaires qu'aux «secondaires» de la section préprofessionnelle...

Il faut croire toutefois que le ménage de l'Etat se porte mieux: sectorialiser le perfectionnement va immédiatement demander de nouveaux investissements en temps puis, vraisemblablement en argent, des investissements de **fonctionnement**, sans **augmentation mesurable** des prestations proposées aux secteurs primaires et préprofessionnels.

De là à ce qu'un député minutieux et soucieux de l'augmentation des dépenses de l'instruction publique suggère, en toute simplicité (!) de supprimer toute forme de perfectionnement «facultatif», à la carte, il n'y a qu'un pas que nous souhaitons cependant que personne ne franchisse... Même si les comptes de l'Etat sont extrêmement bien ventilés qu'un expert même éprouve quelque difficulté à s'y reconnaître.

Il y a parfois des accélérations...

Dans le N° 20 de l'«Educateur», l'hypothèse que nous serions les premiers à faire une concession était émise. Dans le N° 22 (celui-ci!) cette hypothèse devient réalité...

Dans un souci de cohérence avec nos collègues du SNEPP-VPOD, de solidarité avec ces multiples (!) maîtres des sections CSM désireux si soudainement de bénéficier **aussi** de cours de formation continue, de la possibilité de créer également des groupes de travail, de s'inscrire à des cours organisés au plan romand, de bénéficier (ou de continuer d'en bénéficier) de 45 périodes annuellement de décharge horaire, le Comité central a décidé de déléguer un membre de notre syndicat dans le groupe de travail Perfectionnement secondaire dont le chef du SES assure la présidence. Nous demanderons toutefois, dans un souci de représentativité que nous ayons **deux** représentants puisque notre association est entre autres composée de maîtres préprofessionnel et CSM. Francis Houriet est chargé (et **mandaté** officiellement) de présenter cette requête lors de la première séance de cette commission.

COMMISSION DE RÉVISION DES STATUTS

Chaque section de notre syndicat est priée de présenter un collègue qui travaille à

Rédactrice de la rubrique genevoise:
M^{me} Liliane Urben, c/o SPG, bld
Georges-Favon 14, 1204 Genève.
Tél. (022) 29 26 60.

la réadaptation de nos statuts à la situation actuelle. Rappelons qu'en huit ans, la SPR a dû modifier à plusieurs reprises les siens. Les nôtres, quoique très jeunes, ont besoin d'un réajustement.

COMMISSION FINANCIÈRE

Mandat est donné à son président, désormais membre du CC, d'établir un catalogue clair, précis et simultanément très simple (!) des diverses possibilités actuelles de retraite, de retraite anticipée, conséquences financières, etc.

Un questionnaire sera également préparé, soumis au CC, puis envoyé à tous nos membres afin que nous connaissions mieux l'opinion actuelle de nos collègues à ce sujet.

COMMISSIONS DIVERSES ET SECTIONS

A la demande de notre vice-président, toutes les sections et commissions de notre syndicat sont priées de désigner (ou de rappeler le nom) un vice-président afin d'assurer le remplacement — ou la suppléance — du président au cas où ce dernier ne pourrait momentanément maintenir les liaisons avec le CC, entre autres.

LOI SUR L'ENSEIGNEMENT

Nous entrerons en matière si nous avons l'assurance d'être associé à l'élaboration

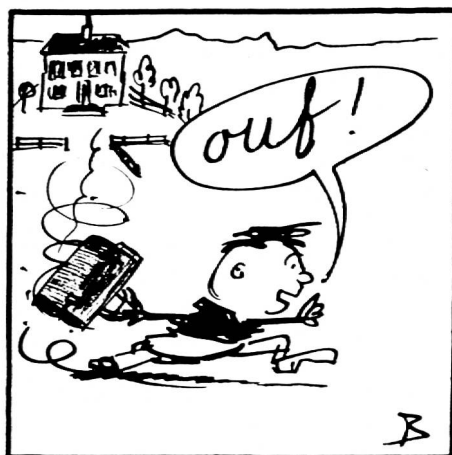
des règlements d'application de cette loi cadre très vague...

La prochaine séance du CC sera consacrée à une étude plus approfondie des textes d'une part, et des nuances exprimées par les sections d'autre part.

Prochaine séance: le 5 juin 1980.

J.-P. Buri.

Les écoliers travaillent-ils trop?



Je ne peux à moi seul représenter l'opinion de tous les collègues qui partagent ou ne partagent pas cet avis.

Je vous serais très reconnaissant de me faire connaître par écrit, ou oralement, ce que vous pensez de ce problème.

Peut-être disposez-vous de documentation à ce sujet. Avez-vous, vous-mêmes, préparé à l'occasion un «rapport» concernant cette surcharge scolaire?

Prenez contact avec moi pour le rentrée d'automne (après les vacances d'octobre). Ou avant si vous avez le «matériel» déjà tout prêt!

Merci.

J.-P. Buri.

Rappel

Le numéro 22 (que vous êtes en train de lire!) est le dernier jusqu'au 22 août. Bonnes vacances d'été. Bon début d'année scolaire.

J.-P. B.

Ce thème sera développé dans le numéro 38 de l'«Educateur». Les divers points de vue romands seront évoqués à cette occasion.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise:
M. Jean-Pierre Buri, Bachelin 4,
2074 Marin. Tél. (038) 33 15 05.

TOUR DE GOURZE

Altitude 930 m.

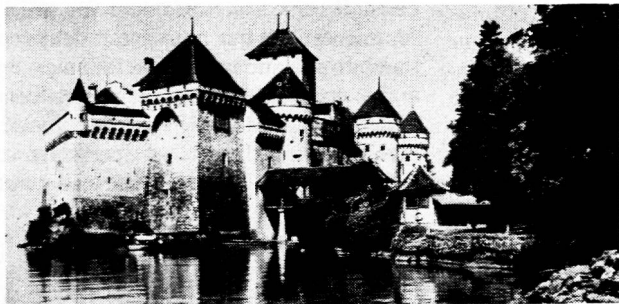
But courses d'écoles

Reçoit les élèves depuis 50 ans - Belvédère idéal sur le Léman et les Alpes - Accès facile par CFF depuis les gares de Grandvaux, Puidoux ou Cully.

Restaurant au sommet avec prix spéciaux pour les écoles.

Fermé le lundi.

Famille A. COSSY-BANDERET - Tél. (021) 97 14 74.



VISITEZ LE FAMEUX CHÂTEAU DE CHILLON A VEYTAUX-MONTREUX

Tarif d'entrée: Fr. 1.— par enfant entre 6 et 16 ans.
Gratuité pour élèves des classes officielles vaudoises, accompagnés des professeurs.

L'INSTITUTION DE LAVIGNY

Hôpital neurologique et centre éducatif
1171 LAVIGNY près de Morges

cherche à s'assurer la collaboration

d'un éducateur-chef ou responsable pédagogique

responsable de la coordination des secteurs éducatifs et scolaires.

Diplôme d'éducateur spécialisé ou formation pédagogique équivalente (diplôme de pédagogie curative).
Expérience de plusieurs années exigée.

Entrée en fonctions: 1^{er} août 1980 ou date à convenir.

Les offres manuscrites, accompagnées des documents usuels, sont à adresser à la direction de l'Institution de Lavigny.

Retraite et renchérissement

Le Comité central du SEJ s'est réuni les 8 et 12 mai sous la présidence de Paul Möckli. En plus des points traités brièvement ci-dessous, le CC s'est préoccupé des problèmes qui reviennent régulièrement, et qui sont ici l'objet de notre attention: suppression de classes et d'écoles, chômage, non-réélections, travaux des commissions permanentes.

Le CC a pris connaissance avec satisfaction de la ratification, par le Parlement, de la proposition de la Commission de gestion et des finances en faveur de l'octroi de **gratification d'anciennetés de service** aux enseignants, fonctionnaires et employés actuellement au service du canton du Jura et précédemment au service du canton de Berne, et ce pour 20, 30 et 40 ans.

Après avoir eu connaissance que plusieurs partis politiques se prononceraient pour la proposition du gouvernement d'octroyer 1,5 % de **renchérissement** (au lieu de 5 % proposé par le SEJ et l'APJU), le CC a décidé de constituer un dossier à l'intention des députés.

Louis-Joseph Fleury, Courchapoix, sur proposition de la commission «Education permanente» du SEJ, est désigné comme second représentant jurassien à la commission SPR du même nom.

L'Association jurassienne des enseignants en économie familiale n'est pas d'accord non plus avec le Service de l'enseignement qui a décidé l'introduction, à titre facultatif, d'un cours ménager destiné aux garçons de 9^e année. Le CC demandera une entrevue d'urgence au Département pour l'informer des conséquences pouvant découler des mesures envisagées pour les enseignants des classes terminales (pertes de leçons).

Le SEJ souscrita à l'emprunt lancé par la BCJ pour une somme située entre Fr. 50 000.— et Fr. 70 000.—.

Le SEJ répondra négativement à la proposition du Service du personnel pour une assurance accidents professionnels des enseignants primaires et secondaires, ceux-ci étant déjà couverts par une assurance scolaire communale. En revanche, le Service du personnel sera invité à prendre contact avec les enseignants des écoles de l'Etat pour connaître leur opinion à ce sujet.

Le CC interviendra en faveur des enseignants primaires d'une commune dans le différend qui les oppose à un couple de parents plutôt coriaces.

Roger Jardin jr. est désigné pour faire partie de la Commission de référence de l'allemand.

La retraite

On sait que le Parlement a pris la décision de fixer la fin des rapports de service des enseignants à la fin du semestre au cours duquel ils atteignent 62 ans (femmes) ou 65 ans (hommes). C'est ce qui se passait jusqu'à présent sous le régime bernois. Cette disposition a ceci d'ennuyeux, que dans certains cas, elle oblige des enseignants à accomplir presque un semestre de travail après l'âge fixé.

S'il est difficile, en raison des délais pour les mises au concours de postes, et de la loi scolaire, de cesser son activité exactement à la fin d'un semestre, il serait plus judicieux d'admettre que **les rapports de service cessent de plein droit à la fin du semestre le plus proche de l'âge terme**. C'est cette proposition qui sera faite au service de l'enseignement.

Diminution des effectifs dans les classes terminales

Ce phénomène va en augmentant et pourrait conduire à des suppressions de classes. La diminution des effectifs doit être attribuée principalement à la dénatalité, à l'absence de «doubleurs» retenus dans la classe précédente, à l'habitude grandissante qu'ont certains parents d'envoyer leurs enfants terminer leur scolarité dans les écoles privées.

S'il n'est pas possible au SEJ d'intervenir en ce qui concerne les deux premières causes, il peut en revanche inciter les parents à

laisser leurs enfants à l'Ecole primaire en classe terminale en proposant une réforme temporaire des programmes dans le cadre des structures actuelles. La Commission pédagogique du SEJ sera chargée de s'occuper de la question dans les plus brefs délais. L'étude de programmes plus attrayants et mieux adaptés à notre époque pourrait avoir des conséquences favorables au maintien des élèves dans les classes terminales.

A. Babey (d'après procès-verbaux de René Bilat)

FERMETURES DE CLASSES

Et le combat cessa...

Les assemblées communales, les réunions de protestation, les tracts et les affiches, les communiqués, les prises de position des Militants francs-montagnards, du MPF et de certains partis politiques, le travail considérable du SEJ et de son secrétaire, et même la position du Parlement pour un moratoire de deux ans, tout cela n'aura servi à rien.

Les décisions prises au début du mois de mars par le Département de l'éducation et des affaires sociales visant à supprimer une école, six classes primaires, quinze classes d'ouvrages, et à transformer le statut de huit classes primaires et de douze classes d'ouvrages, les décisions demeurent.

Motif: les communes opposantes, dans leur majorité, les unes après les autres, ont retiré leur opposition à la fermeture de leur classe. Les autres pourront faire recours auprès du gouvernement. Une exception: l'école du Prédame sera maintenue pour deux ans! Et le combat cessa... faute de combattants.

A. Babey.

SECTION DE DELÉMONT

La non-réélection de Bourrignon

La section de Delémont s'est réunie en assemblée générale extraordinaire le 30 mai sous la présidence de Pierre Petignat, en présence de 60 membres, du président du SEJ, Paul Möckli, et de son secrétaire central, René Bilat. Deux points forts ont marqué cette réunion: le refus d'admettre un membre parce qu'il ne répond pas aux conditions des statuts, et le vote d'une résolution condamnant la non-réélection d'une enseignante, membre du syndicat.

L'assemblée a tout d'abord admis quatre nouveaux membres: Valérie Almici, Véronique Lovis, Gertrude Maïta et Rose-Marie

Schaller. Nous leur souhaitons une cordiale bienvenue. Un autre collègue a eu moins de chance. Parce qu'il est depuis des années en

conflit avec presque tous les enseignants chez lesquels se trouvent ses enfants en classe, le comité de section proposait le refus de sa demande d'admission. A une forte majorité, l'assemblée préféra plutôt, avant de prendre une décision définitive, entendre l'intéressé. S'il accepte, il devra donc, lors d'une prochaine assemblée, s'expliquer sur les critiques dont il est l'objet.

Les membres présents désignèrent ensuite leurs deux représentantes dans la Commission Croix-Rouge Jeunesse. Il s'agit de Alberte Veya, de Bassecourt, et Cécile Kottelat, de Delémont.

Après une information sur l'affaire Rot-tet (envoi d'un message de soutien moral), l'assemblée entendit un rapport de René Bilat sur la non-réélection de trois membres, soit deux aux Bois et une à Bourrignon.

Aux Bois, où une classe devait être supprimée, la commission d'école proposa à deux jeunes enseignantes de reprendre une classe en duo, et ceci durant deux ans, jusqu'à la mise à la retraite d'un titulaire. Nos collègues ayant refusé, les citoyens réélirent tous les enseignants, sauf elles. Le poste qu'elles auraient pu se partager sera donc mis au concours.

A Bourrignon, les deux enseignants, malgré la proposition de réélection de la commission d'école, ne réunirent pas le nombre de voix nécessaire. Le SEJ a tout mis en œuvre pour soutenir M^{me} Fringeli, qui est membre du syndicat. Après une longue discussion, l'assemblée adopta une résolution que l'on pourra lire dans ces colonnes.

Elle entendit encore un exposé de Louis-Joseph Fleury, qui complétait un document de travail sur la fermeture de classes (voir à ce sujet l'article du CC/SEJ paru dans le N° 16 de l'«Educateur»), ainsi qu'une orientation sur le regroupement des classes d'ouvrages (voir l'«Educateur» N° 20).

Dans une seconde résolution, l'assemblée déclare que la section de Delémont se solidarise avec les sections des Franches-Montagnes et de Porrentruy dans leur lutte contre la fermeture des classes.

A. Babey.

Non-réélection à Bourrignon

La section SEJ de Delémont prend position:

Réunie en assemblée extraordinaire à Delémont, le 29.5.80, la section SEJ, district de Delémont, a étudié le cas de la non-réélection de M^{me} Fringeli, enseignante au degré inférieur à Bourrignon, et constate:

1. **Les compétences pédagogiques et l'efficacité de l'enseignement** de M^{me} Michèle Fringeli n'ont jamais été mises en cause, ainsi que le prouvent l'attestation du Département de l'éducation et le rapport de l'inspecteur Moritz.

2. **La Commission d'école** de Bourrignon, en date du 28.3.80, propose la réélection de M^{me} Fringeli.

3. **La campagne de dénigrement**, dont fait l'objet M^{me} Fringeli, se base sur des mensonges. Suite à un revirement inexplicable, les autorités scolaires et communales cautionnent ces ragots, à la limite de la diffamation.

4. Les quelques parents d'élèves de Bourrignon, et certains autres ressortissants de cette commune, tentent de justifier leur opposition à l'institutrice pour des motifs pédagogiques infondés, qui cachent d'autres raisons obscures et inavouables.

En conséquence, l'assemblée de section (synode) de Delémont:

- **invite tous les enseignants à se solidariser avec M^{me} Fringeli**: les griefs imputés à cette enseignante pourraient l'être à chaque enseignant, dans n'importe quelle commune du Jura;
- **propose le boycottage** de la place de M^{me} Fringeli;
- **invite les délégués SEJ** à soutenir cette proposition de boycottage à l'assemblée des délégués du SEJ;
- **demande à tous les chômeurs**, syndiqués ou non, de renoncer à postuler la place de M^{me} Fringeli.

D'autre part, la section SEJ de Delémont:

- **exige la réhabilitation** de M^{me} Fringeli, dont les compétences pédagogiques n'ont jamais été mises en cause;
- **demande au corps électoral de Bourrignon** de la nommer pour 6 ans au poste qu'elle occupe actuellement;
- **prie les habitants de Bourrignon** de faire preuve de maturité civique en pensant aux conséquences socio-économiques et culturelles de leur décision (départ d'habitants, fermeture de classes...);
- **invite les autorités de Bourrignon** à dissocier les cas des deux enseignants concernés, l'une subissant manifestement — et depuis de nombreuses années — les retombées d'une situation dont elle n'est pas responsable.

Par cette prise de position, l'assemblée de section de Delémont:

- s'insurge contre les atteintes formulées à l'égard de M^{me} Fringeli;
- dénonce l'interdit de profession dont elle est l'objet;
- réaffirme que les compétences pédagogiques de M^{me} Fringeli ne font aucun doute.

Les enseignants au casse-pipes

Un petit village. Une institutrice. Depuis douze ans dans ce village. Elle est mariée, mère de trois enfants. C'est une bonne institutrice. Ses mérites, ses capacités, son expérience sont tellement reconnus que l'Ecole normale, en accord avec les autorités scolaires du canton, lui demandent de former les futures enseignantes. Elle sera maîtresse de stages. Et on est tellement satisfait d'elle en haut lieu qu'on la nomme dans une commission officielle qui sera chargée d'appliquer l'enseignement de l'environnement.

Arrive la fin de la période. 1980. La commission d'école propose sa réélection. Un groupe de citoyens ne l'entend pas de cette oreille. Une pétition circule. L'institutrice passera sous le joug, devant l'assemblée communale. Elle ne réussit pas cette difficile épreuve. Il ne s'en faut que de quelques citoyens pour que son sort soit décidé. Elle retournera à sa place, devant ses fourneaux.

Des reproches? Bien sûr! D'ordre pédagogique? Bien sûr!

«Elle enseigne les maths modernes.»

«Elle envoie des enfants chez le psychologue scolaire.»

«Elle ne passe pas assez d'élèves à l'école secondaire.»

Les semaines qui ont séparé le lancement

de la pétition de l'assemblée communale sont pour elle des moments de grande souffrance. Le moral tient bon parce que sa famille, ses enfants et ses amis la soutiennent. Mais le physique a des limites. Elle tombera malade.

En haut lieu du canton, personne n'a bougé. On attaque, on salit, on s'en prend à l'une des meilleures institutrices de ce canton (voir plus haut), en haut lieu on laisse faire, on ne rétablit pas l'ordre des choses, on n'empêche pas le désordre. L'institutrice est seule, si seulement dos au mur pense-t-elle, mais dos au vide. C'est elle qui doit quémander l'aide. L'aide vient, trop tard, sous la forme d'une attestation officielle qui dit ses compétences pédagogiques.

Qu'est que c'est que ce métier-là? Qu'est-ce que c'est que ce métier d'acrobates qui travaillent sans filets? Qu'est-ce que c'est que cette armée de soldats sans armes? Qu'est-ce que c'est que ce système où chacun se fait impunément juge des qualités pédagogiques d'un enseignant, brise sa carrière et son honneur?

C'est arrivé à notre collègue. Ne te sens pas trop sûr de toi, enseignant. Demain ce sera peut-être ton tour! Ou le mien!

A. Babey.

Le boycottage sera proposé à l'AD

«Se référant à l'attestation de l'inspecteur des Ecoles primaires et se fondant sur les conclusions de sa propre enquête, le Comité central du SEJ a acquis la conviction que des raisons pédagogiques ne pouvaient être invoquées dans la procédure de réélection de M^{me} Michèle Fringeli, institutrice à Bourrignon.

»En conséquence, il a décidé de soutenir cette collègue et de proposer le boycottage de la place à l'assemblée des délégués du SEJ, seule autorité statutairement habilitée à se prononcer sur une telle mesure.»

Glovelier, le 29 mai 1980.

Le Comité central du SEJ.

ENSEIGNANTS SANS PLACE

Les réfugiés cambodgiens attendent vos leçons

Caritas Jura, à Delémont, qui coordonne toutes les actions d'accueil des réfugiés cambodgiens dans notre canton, cherche des enseignants qui accepteraient, aux mêmes conditions que celles de l'enseignement officiel, de donner des leçons de français à ces personnes.

Si vous êtes sans travail ou sans poste fixe, renseignez-vous à Caritas Jura (tél. 22 56 22).

CEUX QUI S'EN VONT

Maria Jeker-Wachter

A Boncourt est décédée dans sa 60^e année Maria Jeker-Wachter. Mère de famille, couturière de profession, elle obtint son brevet de maîtresse d'ouvrages à l'âge de 38 ans, et enseigna à Bourrignon, Boncourt et Courtemaître. Elle avait présidé avec distinction aux destinées de la Société jurassienne des maîtresses d'ouvrages.

B.

Jura bernois

Nouvelles du Centre de perfectionnement

Préparation du programme de cours 1981

Nous remercions les animateurs, le corps enseignant, les associations et institutions concernées de l'envoi de nombreuses propositions de cours; nous nous efforcerons de répondre aux besoins exprimés.

Cours semestriel automne 1981

Nous rappelons aux enseignants intéressés par l'organisation de ce premier cours semestriel qu'il y a lieu de renvoyer la formule d'enquête insérée dans le livret de cours 1980. Les intéressés seront réunis les 10 et 11 décembre prochains afin de fixer les objectifs et plans de cours détaillés. Jetons un regard sur les grandes lignes du programme proposé.

Bloc 1: méthodologie, psychologie, pédagogie

- Théorie de la communication.
- L'Ecole, médiatrice entre la famille et la société: étude sociologique de l'évolution des structures familiales et sociales.
- En relation avec ce qui précède, étude critique comparative des objectifs de l'éducation; mise à jour des contradictions et des complémentarités.
- Développement psychologique des enfants et des adolescents (Piaget).
- Développement affectif des enfants et des adolescents, en relation avec les travaux de Montagner et les données de la psychanalyse.
- Psychologie de la motivation.
- Applications à la didactique:

- a) relations entre les objectifs pédagogiques (taxonomie de Bloom), les contenus (degrés de complexité, champs d'application), les méthodes (inventaire des démarches possibles), les supports (choix des moyens, utilisation de l'audio-visuel);
- b) l'apprentissage: rythme de fonctions (information, activité, évaluation), formes sociales (travail individuel, de sous-groupe, collectif), structure en 3 phases (inactive, iconique, symbolique);
- c) opérationnalisation des objectifs: rédaction de leçons;
- d) application de la théorie: simulation, jeu de rôle, expérimentation dans les classes, critique de leçons enregistrées en vidéo-scopie.

- Relations maîtres-élèves (les 3 modèles de Lewin, analyse de l'autorité).
- Evaluation: évaluation des élèves; évaluation des élèves-maîtres (avec initiation aux techniques d'entretien); auto-évaluation (avec pratique du micro-enseignement).
- Initiation élémentaire aux principes de la recherche en pédagogie (relation avec les travaux de diplôme axés sur cet objectif).

Bloc 2: langues

Français

Langue:

- fonctions du langage (Jakobson) avec applications à l'analyse de textes choisis ou suivis;
- niveaux de langue (de l'oral familier à l'écrit poétique).

Activités de production et réception:

- application de la théorie de la communication à la langue maternelle;
- pratique de la lecture suivie;
- développement de la créativité verbale (rédaction);
- initiation à la création collective «multimédia»;
- relation entre activités-cadres et acquisitions théoriques.

Remarque:

Il faudra tenir compte du recyclage de CIRCE I, du programme de CIRCE II, et anticiper prudemment en ce qui concerne les niveaux 7 à 9.

Allemand:

Cours adapté au niveau des participants.

Bloc 3: mathématique, sciences, histoire et géographie

Mathématique:

- vision globale de l'enseignement de la mathématique rénovée;
- relations maîtres-élèves dans l'enseignement nouveau;
- problèmes des classes à plusieurs degrés;
- activités de recherche;
- docimologie;
- matériel didactique (la calculatrice de poche).

Physique:

- nouveaux programmes CIRCE;
- examen des connaissances modernes exploitables à l'Ecole primaire;
- préparation et exécution de travaux pratiques avec un matériel didactique utilisable à l'Ecole primaire.

Environnement I, biologie, chimie:

- aspects généraux théoriques: écologie, génétique, comportement animal, évolution;
- reprise de la méthodologie de l'environnement au niveau 4;
- suggestions pour le plan d'études des années 7 à 9.

Environnement II, histoire, géographie:

- Idee force: partir d'un milieu proche et approfondir:
- nouveaux éclairages dus aux mass media;
 - supports pédagogiques.

Bloc 4: ACM, éducation artistique:

- sensibilisation à la dimension culturelle des secteurs concernés;
- travaux pratiques visant à améliorer la maîtrise technique et à favoriser l'expression personnelle;
- mise à jour méthodologique;
- élaboration pratique d'unités d'enseignement conformes à CIRCE I et II.

Bloc 5: éducation musicale:

- en voie d'élaboration.

Bloc 6: éducation physique:

- occasion de détente;
- mise à jour méthodologique et technique.

Le directeur: W. Jeanneret

Cours et manifestations du mois d'août 1980

5.38. **Peinture sur bois (ACBMO)**; Mlle Geiser, 20 et 27 août, 3, 10 et 17 septembre à St-Imier. 5.68. (6.5.) **Diction, interprétation**; M^{me} I. Eicher-Jorès, 4, 5 et 6 août à Moutier. 5.102.1. **Alpinisme (AEPSJB)**; MM. J.-R. Affolter et G. Paratte. 20 et 27 août, 3, 6 et 7 septembre, Raimex et Alpes. 5.102.6. **Initiation au rugby (AEPSJB)**; M. J.-F. Erard. Le 23 août à Perrefitte. 5.104.5. **La nature en fruit**; M. E. Grossenbacher. 23 et 30 août à Malleray et Les Reussilles. 5.110.5. **Création d'un abat-jour** (filage et tissage); M^{me} M. Pétignat. Dès le 23 août à Moutier.

Rédacteur de la rubrique du Jura bernois:
M. Yves Monnin, secrétaire-adjoint SEB, Brunnegasse 16, 3011 BERNE.

Fribourg

16 mai... journée pédagogique

Voici un bref aperçu de la journée du 16 mai:

- la matinée pédagogique;
- l'après-midi réservé à notre assemblée annuelle de section.

Glâne

Une matinée très intéressante durant laquelle tous les maîtres glânois et veveysans ont pu se retrouver et se rencontrer.

Une matinée pédagogique très bénéfique dont les enseignants profiteront:

- les 5^e-6^e étaient en petits groupes chargés de l'étude et de la préparation d'un thème de géographie (ex.: région le...).
- Chaque préparation sera remise à tous les maîtres de 5^e-6^e, le 20 juin.
- Les classes de 3^e-4^e se sont penchées sur l'environnement: une enseignante a présenté à ses collègues une étude du milieu sur les moyens de transport.
- Les 1^{re}-2^e ont étudié l'environnement selon la même méthode que les 5^e-6^e.

La matinée se termine par les remerciements de M. Grandjean, préfet de la Glâne.

- L'après-midi: une assemblée de l'Association glânoise du CE très sympathique;
- élection d'un nouveau membre: Gérard Toffel;
- réélection du comité pour 4 ans.

A partir de 17 h. les enseignants ont fêté avec leurs anciens présidents de l'association, avec leur inspecteur d'honneur et avec leur inspecteur le 50^e anniversaire de l'Association glânoise du CE par un apéro et un souper où chacun était invité.

Sarine

Programme de la matinée

L'abbaye de Hauterive. Le monument, la vie des moines.

Le Service archéologique cantonal. Visite du service, éven. visite d'une fouille.

Etude d'un cours d'eau. Après une brève partie théorique présentant le cours sur la carte, quelques travaux possibles à partir de la carte ainsi que les observations possibles sur le terrain, le groupe effectuera des activités de mesure (température, vitesse, débit) à différents endroits du cours d'eau. Les résultats seront ensuite rassemblés, analysés et interprétés.

L'étude de ce thème permet aussi de s'initier à l'organisation d'une sortie.

Les oiseaux de chez nous.

Comment naît un vitrail? Visite d'un atelier et de quelques vitraux de Fribourg.

La gravure. Initiation. Comment reconnaître une gravure authentique? Les différentes sortes de gravures. Comment est «fabriquée» une gravure?

Le Musée d'histoire naturelle: un outil au service du corps enseignant. Présentation générale du musée. Comment l'utiliser.

La construction d'un orgue. Visite de l'atelier puis de l'orgue de Romont. Audition.

1. **La photographie d'art** (de 8 h. 30 à 9 h. 45).

2. **Naissance d'une lithographie** (de 10 h. 15 à 12 h.). Visite de l'atelier.

Jardin botanique. De l'observation dirigée à l'observation personnelle.

A) **Bibliothèque cantonale** (de 8 h. 30 à 9 h. 45). Visite de la bibliothèque et de ses dépôts. Organisation de la bibliothèque. Utilisation du fichier. Activités annexes (ex. atelier de reliure).

B) **Comment naît un journal?** (de 10 h. 15 à 12 h.). Comment arrivent les informations. Le travail des rédacteurs.

Une visite chez Jacques Rime, dessinateur animalier. Cet artiste effectuera d'abord quelques croquis sur le terrain, puis en atelier, il présentera les techniques que sont le dessin, la lithogravure et la gravure.

Visites d'ateliers d'artisans à Bulle. Céramiste-potière. Tisserande. Fileuse et dentelière.

Musique. Connaissance d'instruments et étude d'une œuvre.

Broye

Programme de la matinée

- Enseignement du français: lecture voculaire.
- Présentation du matériel de la Guilde par M. J.-P. Renevey.
- Connaissance de l'environnement: visite commentée de la ville et de la collégiale sous la responsabilité de M. J. Chatton.

Assemblée de l'après-midi

- Election du président: Yves Baumann (réélu).
- Comité: élection de: Claire-Lise Sudan, Louis Rapo, M^{me} Michel: représentante des maîtresses T.A.

Fribourg-Ville

Matinée

Exposé de M.M. Cottier

Voici un bref résumé de cet exposé.

M. Cottier souhaite un contact direct avec les enseignants. Un climat de confiance doit exister.

L'école fait partie de notre vie quotidienne.

Les parents sont les premiers responsables.

L'école a une tâche d'instruction et d'éducation.

M. Cottier fait allusion à l'interpellation d'un député au Grand Conseil: quant au regret de celui-ci face à la suppression de la messe obligatoire au Collège Saint-Michel. Ni le Conseil d'Etat, ni le Grand Conseil n'ont la compétence de rendre une messe obligatoire.

L'école doit seconder les parents: il faut qu'il y ait une collaboration; or, cette collaboration semble exister.

Les parents d'élèves doivent faire partie des commissions scolaires.

L'orientation de notre école repose sur une conception chrétienne, mais elle doit respecter les droits fondamentaux; il n'existe pas d'Etat chrétien: l'école fribourgeoise n'est pas une école confessionnelle.

Notre école est fondée sur une pédagogie personnaliste: les buts ne peuvent être atteints que si la confiance règne.

L'école fribourgeoise est bonne. La critique est nécessaire dans une société démocratique. Face aux réformes de l'enseignement, il est nécessaire de décharger les programmes avant d'introduire de nouvelles matières.

Conclusion: l'école doit rendre l'enfant heureux.

Activités de la matinée

- Visite de la station d'épuration des eaux de la ville de Fribourg.
- Visite du Centre de documentation pédagogique.
- Visite de l'Ecole d'industrie laitière de Grangeneuve.
- Exposé de M. N. Ischi, Institut de pédagogie de l'Université de Fribourg.

Visite à la station d'épuration des eaux

M. Spicher nous a expliqué, en nous les montrant, les différentes phases de l'épuration des eaux: adjonction de sulfure, drainage des matières polluantes, oxygénation de l'eau. Les boues qu'on en retire sont utilisées comme engrais dans l'agriculture.

A l'intérieur du bâtiment, nous avons vu les différents appareils de contrôle de la station. Il arrive que la pollution atteigne la cote d'alarme: dans ce cas, une seule solution: attendre que cela redevienne normal!

Des recherches sont évidemment entreprises pour découvrir les responsables de cette pollution.

Bien que fortement incommodés par les odeurs désagréables et le bruit des machines, nous avons effectué une visite intéressante.

Une série de diapositives sur la station d'épuration est à disposition du corps enseignant.

Visite du Centre de documentation

Bien que nous ayons regretté le choix de cette activité, car il nous semblait que la plupart connaissaient le Centre de documentation, nous avons passé une heure enrichissante. Il faut relever ici la gentillesse de Lucie Allaman et de Pierre Luisoni. Leur disponibilité dépayse dans un monde d'agressivité constante!

Le centre offre des possibilités de travail déjà fort intéressantes pour nous, dans le domaine de la photographie et de l'enregistrement. Aux intéressés: prendre contact et se renseigner.

Visite du complexe d'industrie laitière

Pour commencer nous avons assisté à un exposé sur la formation professionnelle des fromagers. Puis vint la visite du complexe d'industrie laitière. Des couloirs, nous avons pu apercevoir derrière les vitrines les différents laboratoires où l'on s'affairait au contrôle du lait. Après un passage au laboratoire mis à la disposition des élèves pour les analyses, nous sommes descendus dans les caves d'affinage et de garde: c'est là que les fromages vont mûrir et s'affiner. Nous visitâmes ensuite les ateliers de fabrication équipés de systèmes traditionnels et mécaniques servant à la préparation des pâtes dures, mi-dures, molles ainsi que pour d'autres spécialités laitières. Pour terminer on nous présenta la halle de technologie industrielle où de multiples machines emballent les produits pour leur assurer une bonne qualité et une meilleure conservation.

Assemblée de l'après-midi

Démotions-élections: Myriam Repond, élue présidente de la SPF, est chaleureuse-

ment remerciée par le président pour tout le travail qu'elle a effectué. Claude Oberson est également remercié pour tout son travail à la tête de la SPF.

Election au comité: Cécile Berger, Bernard Walther.

Informations SPF par la présidente: Myriam Repond.

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LA PARTICIPATION

Actuellement l'homme, dans tous les domaines, ne se contente plus d'exécuter une tâche pour en retirer un salaire.

Si dans les années trente, par exemple, il ne venait à l'idée de personne de réclamer des améliorations de conditions de travail, c'est parce que les soucis étaient ailleurs.

Heureusement, la situation a changé. Chacun de nous tient à comprendre le sens de son travail, éprouve le besoin d'avoir prise sur ses occupations, tente de les organiser et de les orienter.

Cependant, nombre d'enseignants se targuent d'être des «individualistes» ceux-ci; devraient prendre conscience que l'absence de projets communs est non seulement néfaste à l'enfant mais aussi source de difficultés et de déceptions pour eux-mêmes.

La collaboration cherchée par beaucoup d'entre nous devrait dépasser l'échange de documents ou de concertation didactique par degré. Chaque école, cercle scolaire, arrondissement devrait trouver une forme de participation **active**. Bien sûr il ne s'agit pas de participer pour participer, il s'agit plutôt de convenir de certains points ou de dispositions à prendre pour adapter l'enseignement aux conditions locales. Le cas échéant, il sera nécessaire de décider d'une intervention auprès de personnes compétentes.

Il s'agit en quelque sorte de faire «marcher l'organisation existante».

La Société pédagogique fribourgeoise ne pourra répondre à vos besoins que si ceux-ci sont clairement exprimés. Les membres du comité sont à votre service.

Je ne vais pas vous donner le compte de tous les comités, des délégations et diverses commissions auxquels nous avons participé. Mais, je pense qu'il est intéressant de connaître les domaines principaux dont nous nous sommes occupés.

Commission pour la préparation des examens écrits

Cf. Bulletin d'information N° 2.

Tous les enseignants qui ont participé à ces travaux ont pu le faire sur temps de classe.

Il en est et il en sera de même pour les diverses **commissions pédagogiques**. Ces bénéfiques, vous en conviendrez, sont bien appréciables, soit pour les enseignants soit pour la qualité du travail.

La SPF s'occupe aussi de l'introduction des nouveaux programmes de français. Nous pouvons vous assurer que cette introduction ne se fera pas sans moyens d'enseignement.

Trois membres de la SPF siègent actuellement à la commission d'observation du français.

La SPF se préoccupe aussi de l'introduction du nouveau programme d'allemand. L'expérimentation devrait commencer en septembre 1981, dans 15 classes. Le comité rencontrera M. Maillard afin de négocier certains points importants de cette expérimentation. A ce sujet, toutes les sociétés pédagogiques faisant partie de la SPR ont adopté un document commun leur permettant de négocier sur une même base.

Chaque membre SPF est aussi membre de la SPR; à ce titre il reçoit l'«Educateur». Nombre de critiques ont été et sont formulées à son endroit. Critiques justifiées parfois. Cependant, il faut reconnaître que la tâche de la responsable cantonale n'est pas facile. Notre rédactrice actuelle écrit dans les numéros pairs, donc corporatifs. Dès lors, sa tâche est ambiguë puisque la SPF est uniquement une société pédagogique.

Afin d'essayer de résoudre ce problème nous avons proposé au comité de l'Association de lui ouvrir les colonnes de la rubrique fribourgeoise.

Nous attendons beaucoup de cette proposition, car elle nous semble positive pour les deux sociétés.

Heureuse nouvelle encore: l'«Educateur» va faire peau neuve et ceci sans augmentation de cotisation. Le bulletin corporatif paraîtra 2 fois par mois dans la forme d'un journal quotidien, tandis que le numéro pédagogique ne paraîtra qu'une fois par mois. Le papier, par contre, sera de meilleure qualité et le format restera le même.

L'an dernier L'AD/SPR a voté une augmentation de Fr. 8.— pour l'«Educateur», afin de pouvoir maintenir le nombre de ses pages. Pour cette année, la SPF a pris en charge cette augmentation. Il est bien clair qu'elle ne pourra le faire pour les années suivantes sans mettre ses finances en péril.

Vous avez reçu un questionnaire concernant ENBIRO. Je vous serais reconnaissante d'y répondre suite à ce rapport.

Cette enquête est très importante dans la mesure où la SPF veut donner l'avis de la base et non celui, uniquement, de son comité.

Je vous remercie de votre attention et espère pouvoir compter sur votre collaboration toujours plus efficace pour la nouvelle année scolaire.

INFORMATIONS ASSOCIATION

Activités

- Sur proposition du Comité cantonal, le directeur du Département de l'instruction publique a mis à disposition des enseignants une journée par année pour des rencontres, des conférences et pour leur assemblée annuelle de section.
- Participation à l'organisation des cours de la SSTMRS.
- Commission Schorderet: réponse du CC aux problèmes soulevés par son représentant J.-H. Joseph Huguenot. La commission a déposé son rapport et le Conseil d'Etat doit prendre position.
- Caisse de retraite et de prévoyance: le comité a pris connaissance des informations apportées par son collègue Nicolas Sallin.
- Rencontre avec la conférence des inspecteurs.
- Rencontre avec les directeurs de l'EN pour discuter du problème des admissions.
- Rencontre avec le Comité SPF.
- Discussion de problèmes plus spécifiques aux groupements des maîtresses enfantines, des maîtresses de TA, de l'enseignement spécialisé.
- Discussion sur divers problèmes: fonds de secours, défense des intérêts de certains collègues, mi-temps, chômage, assemblée de la fédération, modification des statuts.
- Rencontres avec M. Cottier: comptes-rendus dans le Faisceau.

Prochaines préoccupations du comité

- Décharge des maîtres de 50 ans et plus; comparaison avec le niveau secondaire qui bénéficie d'une décharge de 2 heures.
- Reclassement de la fonction de maître primaire.
- Lutte pour la liberté de domicile.

Résultat important

Commission scolaire: **obtention d'un siège à cette commission.** Nicolas Ayer se présente comme candidat pour siéger à cette commission. Il affirme qu'il est en mesure de défendre les intérêts des enfants et des enseignants. Nicolas Ayer est élu par acclamation.

Problème soulevé

Le cloisonnement des maîtres: on voit actuellement, en partie à cause des recyclages, une impossibilité de changer de degré d'enseignement. Le problème sera étudié en collaboration avec la SPF.

Veveyse

Il était une fois, et pourtant ce n'est pas un conte de fées, une assemblée de section réunissant le corps enseignant *in corpore*. Cela se passait à Le Crêt, le vendredi 16 mai dernier.

In corpore! C'était peut-être pour emprunter le chemin de petits cailloux blancs que J.-C. Emonet, le président, se plut à égrener dans son rapport sur l'année scolaire 1979/1980.

L'appui que nous témoigne le DIP, la volonté du Comité cantonal d'améliorer la prestation de la caisse de prévoyance, le dévouement du président Karl Buchs, l'enthousiasme qui a présidé aux adieux de M. Currat, notre ancien préfet, l'immense travail des responsables de notre bibliothèque, la générosité des enseignants animateurs de sociétés... sont autant de pierres blanches balisant avec sécurité le chemin à suivre.

In corpore! C'était peut-être pour se donner la main, quand, dans la sombre forêt, l'ogre montre ses dents.

Le mépris de certains syndicats, commerçants ou journalistes, les prérogatives de la ville, les écarts de salaire entre les différents cycles d'enseignement, la disparité dans les salaires des classes enfantines, le dialogue parfois difficile avec les commissions scolaires... ne sont que miettes de pain que les oiseaux emporteront bien vite, nous évitant ainsi de faire fausse route.

In corpore! Ce fut aussi pour adopter de nouveaux statuts puis élire deux membres supplémentaires dans notre comité, qui se compose donc actuellement de MM. J.-C. Emonet (président), P. Monney (caissier), J.-P. Giller (secrétaire), B. Currat et M^{lle} C. Gachet (resp. biblio), tous anciens, et de MM. B. Dévaud et C. Monnard (notre nouveau délégué à la SPF), nouveaux.

In corpore! C'était bien sûr pour obéir à la décision salubre du DIP de rendre obligatoire la présence aux assemblées de section, mais ce fut surtout pour découvrir, sous un buisson d'amitié et de partage, les «bottes de sept lieues» qui nous ont propulsés, l'espace de quelques instants du moins, hors du pessimisme omniprésent de bon nombre de nos journaux spécialisés.

Maîtresses enfantines

Cette journée a débuté par un exposé de M^{lle} Gobet, inspectrice des classes enfantines, qui nous a présenté le livre de Thomas Gordon «Parents efficaces». Cet exposé avait pour but de nous sensibiliser à une méthode venue d'Amérique, qui fait son chemin en Europe. Ce livre traite de la théorie de Rogers sur la non-directivité.

La seconde partie fut consacrée à la pré-

section du film «Dis-moi Maîtresse» qui nous a donné un aperçu de l'ambiance et du travail effectué dans les écoles enfantines genevoises.

La matinée s'est terminée par une discussion à propos du film.

Assemblée de l'après-midi

L'après-midi était réservé à l'assemblée générale du Groupement des maîtresses enfantines qui a été marquée par la démission de M^{me} Macherel, présidente dévouée de notre groupement pendant huit ans. Béatrice Mollard a accepté de la remplacer à condition d'être aidée par un petit groupe de collaboratrices.

Dans son rapport, la présidente nous informe des démarches faites, afin d'obtenir que les traitements soient payés par l'Etat. Ces démarches semblent en bonne voie mais la décision finale est du ressort du Grand Conseil.

Une autre préoccupation a été la formation des maîtresses enfantines. Nous souhaitons que les candidates aient aussi la possibilité de recevoir leur formation dans une école publique, par exemple à l'Ecole normale cantonale.

Par ailleurs un groupe de travail a été formé afin de répondre à une demande du Pensionnat Ste-Agnès, concernant la 4^e année de formation.

L'assemblée s'est achevée d'une façon sympathique autour d'un café.

Gruyère

Matinée: cette séance, qui s'est déroulée à Bulle, réunissait 125 membres du corps enseignant gruérien.

Elle débuta par quelques directives données par M. J.-Pierre Corboz, inspecteur scolaire. Puis les enseignants se répartirent par degré, afin d'élaborer des questionnaires de contrôle ou des suggestions de leçons concernant:

- pour les 5-6: la géographie,
- pour les 3-4: l'histoire,
- pour les 1-2: l'environnement.

Ainsi chacun put repartir en sachant qu'il recevrait un dossier constitué de ces divers questionnaires ou exemples de leçons (espoir comblé!).

La matinée s'acheva par un bref exposé de M. Dietrich, directeur à l'Ecole normale de Fribourg.

Assemblée de l'après-midi: à 14 h., une foule inhabituelle assista à l'assemblée de section. N'en fut-il pas de même dans toutes les sections? M. Bernard Perritaz présida pour la 11^e et dernière fois cette rencontre. Dans son rapport, il parla des activités de la section pour l'année écoulée:

- lettre à l'Instruction publique, contenant des remarques, questions ou suggestions;
- essai de coordination des programmes primaires et secondaires;
- accueil des nouveaux maîtres dans la section (souper offert);
- rallye organisé par les collègues de La Tour-de-Trême;
- mise au point de l'affaire des cartes d'enseignant, donnant droit à des rabais.

Puis ce fut l'admission de trois nouveaux membres au sein du comité de section. Ainsi, Elisabeth Reynaud, Irénée Savary et Jean Charrière remplaceront Patricia Despont, J.-Michel Sudan et Bernard Perritaz, qui furent chaleureusement remerciés et

applaudis par toute l'assistance. Election du nouveau président: Michel Rusca.

Pour terminer, J.-Joseph Huguenot, membre de la commission Schorderet, nous mit au courant des multiples activités de notre Comité cantonal.

Lucienne Kaeser

Ont collaboré à la rédaction de cet article:

Glâne: J.-François Noël.

Fribourg: visite à la station d'épuration des eaux: M. Claude Pillonel, visite du complexe d'industrie laitière: René Marty.

Veveyse: Michel Chevalley.

Maîtresses enfantines: Béatrice Mollard.

Gruyère: deux enseignantes bulloises.

Oui à ENBIRO... non à la note...

Nous vous communiquons aujourd'hui les résultats de l'enquête ENBIRO, diffusée lors de la journée pédagogique du 16 mai. Les deux idées principales qui s'en dégagent sont les suivantes:

1. les enseignants jugent favorablement l'enseignement ENBIRO;
2. ils s'opposent massivement face à l'obligation de mettre une note pour cet enseignement.

Le Comité cantonal de la SPF entreprendra les démarches nécessaires pour répondre aux désirs exprimés.

QUESTIONNAIRE ENBIRO RÉSULTAT CANTONAL

1. Enseignez-vous ENBIRO?
277 oui 38 non.
2. Elaborez-vous des épreuves?
144 oui 162 non.
3. Mettez-vous une note dans le carnet scolaire?
221 oui 90 non
si oui
— mettez-vous une note basée sur des épreuves?
146 oui 75 non
— systématiquement?
45 oui 193 non.
4. Estimez-vous opportun de devoir mettre une note?
47 oui 254 non.
5. Etes-vous favorables à ENBIRO?
229 oui 52 non.
6. Trouvez-vous le matériel d'ENBIRO bien adapté à l'enseignement?
191 oui 67 non.

Nombre de réponses: 322.

Toutes les questions n'ont pas toujours fait l'objet d'une réponse.

Musée d'histoire naturelle de Fribourg

31 mai - 5 octobre 1980

«NOS HAIES: LEURS PLANTES, LEURS ANIMAUX...»

Cette exposition est organisée avec la collaboration des Amis du Jardin botanique et présente plus d'une centaine des meilleures photographies du concours.

Heures d'ouverture: lundi au vendredi: 8-11 et 14-17 heures; jeudi, samedi et dimanche: 14-17 heures, entrée libre; samedi et dimanche: fermé le matin.

Le bégaiement - Etiologie - Techniques de rééducation

(Suite et fin de l'article paru dans le N° 20/80 p. 631)

Naturellement si tout se fait dans une atmosphère de détente et si on s'aperçoit qu'un enfant a un trouble d'articulation ou un retard de parole, il est absolument exclu d'entreprendre cette rééducation pendant un traitement de bégaiement.

Le trouble d'articulation peut très bien ne pas céder en cours de rééducation, mais il est exclu d'entreprendre un trouble d'articulation qui exige un hypercontrôle des **organes phonatoires**, et du bégaiement où il faut déconditionner le contrôle. On contrôle dans l'un le contenu et pas la forme, dans l'autre la forme et pas le contenu. Il faut donc résister à une demande possible des parents.

Le groupe va donc fonctionner et le problème se posera au moment où il faudra sortir un enfant du groupe et c'est l'avantage du travail d'équipe, d'être conseillé, de voir tous les aspects du patient. Va-t-il bénéficier du tête à tête avec l'adulte ou non ?

On progresse donc :

- par des dénominations ;
- par des phrases courtes ;
- par des phrases un peu plus longues ;
- par des histoires ;
- par des questions avec des réponses ;
- en structurant les phrases et le discours de façon de plus en plus complexe.

A cet âge, quand par ailleurs les parents peuvent être suivis, l'idéal serait que quelqu'un parle avec les parents quand on s'occupe de leur enfant. Il faudrait discuter de leurs exigences, de leur angoisse, de leur anxiété et il est important d'en connaître le pourquoi et de les rassurer. Ensuite, l'enfant au cours d'une rééducation va se redistribuer différemment comme dans toutes les rééducations. Comment les parents vont-ils accepter une période de gros mots, une syllabe ou un mot de soutien qui pourrait disparaître plus tard. L'idéal serait de faire évoluer les parents du bégue en même temps que l'enfant évolue.

On aura donc des parents qui l'accueilleront tel qu'il est dans son évolution et qui évolueront avec lui, des parents qui changeront radicalement d'attitude et transformeront leurs rapports avec leur enfant.

Il vaut mieux aller plus lentement avec quelqu'un, être prudent, prendre son temps, que de vouloir dire des tas de choses qui sont peut-être vraies mais qui finalement ne sont pas reçues. L'important c'est que ce qu'on dit soit reçu. Si ce qu'on dit heurte, on est inefficace. L'important est que les gens s'en sortent et soient heureux. C'est le but du travail.

Voilà pour les groupes.

Donc vers 6, 7 ans, il est difficile de les mettre en psychothérapie et très souvent on fait confiance à la rééducation orthophonique pour amener en même temps que le bégaiement les autres problèmes. Mais ça c'est aux médecins et à l'équipe de l'apprécier.

Généralement ces enfants s'en sortent au bout d'un an à 18 mois et dans l'ensemble, il n'y a pas de rechute.

Il semble donc que l'âge de 6 à 7 ans soit la meilleure période pour rééduquer un bégue.

Rééducation des préadolescents et adolescents

Ici ça se complique d'autant plus que ces enfants sont sous la dépendance des parents. Or ils voudraient être indépendants.

Ce sont les parents qui les amènent. On se trouve devant 3 cas :

- a) Le garçon dit : oui, je bégaye, je demande qu'on m'aide. Il y a une réalité, on passe avec lui un accord et on commence le traitement.
- b) Le garçon dit : je ne sais pas pourquoi on m'amène, c'est pas vrai, je ne bégaye pas. En réalité, ce sont les problèmes ou l'orthographe qui ne marchent pas. Rien n'empêche de faire les exercices en partant de ce qui le gêne.
- c) Il y a ceux qui viennent, entraînés par les parents. A ceux-là, on dit que si un jour ils le veulent, ils peuvent revenir s'ils en éprouvent le besoin.

Néanmoins, on voit parfois aussi des cas arriver où l'on annonce avoir des problèmes d'articulation. En réalité, il y a bégaiement mais on n'en parle pas. On fait comme si on ne percevait pas le trouble.

Autre cas. Un bégue vient et dit : je viens vous voir parce que je **respire mal**. Or, quand M^{me} Terrier faisait des stages, on enseignait de ne pas mettre d'accent sur la respiration parce que ça bloque.

Malgré tout, ce bégue a été traité, puisque lui-même en avait parlé, pour sa respiration. Il avait un bégaiement inspiratoire, avec un blocage.

Il lui a donc été appris la respiration comme dans la rééducation des voix. Il a renversé son rythme respiratoire, il a parlé en expirant et non plus en inspirant. Ceci prouve que lorsque le patient est focalisé, il faut donc partir de sa demande et au niveau où elle se situe.

Les exercices, quels qu'ils soient, viseront toujours à détendre, à savoir détendre, à ralentir, à faire des pauses, à **multiplier les pauses** ; il ne peut pas supporter les silences, donc la pause est encore un moment de tension préparant ce qui va suivre.

Dans la rééducation, il faut donc l'amener à ce que la pause soit le moment de détente par excellence, éventuellement le moment de réflexion, le moment où on s'arrête avant de repartir.

On peut aider au ralentissement avec un geste que l'on fait soi-même, que l'enfant imite ou non, geste avec la main qui accompagne chaque rhème, geste très détendu ; si l'on veut ralentir, on fait une sinusoïde qui accompagne la parole.

On fait attention de démarrer en soufflant et terminer sur le point fort au lieu de démarrer sur le point fort et terminer essoufflé.

On n'aura pas trop d'exigences pour les adolescents. Pour les adultes c'est autre chose.

On fera des exercices d'évocation rapide sur un certain rythme, évoquer un début de phrase qu'il devra compléter. **Il faudra donc favoriser l'expression sans contrainte et un passage rapide de la pensée au discours** en s'aidant du dessin, des histoires, stimulant autant que possible le discours et la communication.

On en arrive, un peu à la fois, à des exercices qui le rapprochent de plus en plus de sa vie quo-

tidienne, par le biais d'une aide scolaire, d'exposés à préparer qu'ils amènent.

Malgré tout, les résultats sont bien moins évidents que chez les petits, parce qu'à la fois, le bégaiement commence à devenir **TONIQUE**, la **MOTIVATION** n'est pas toujours très grande, on se trouve devant une grande **INFLUENCE** des parents que l'on ne peut pas toujours modifier.

Les guérisons chez les préadolescents sont effectives lorsqu'il n'y a pas de problèmes familiaux.

Rééducation des adultes

Cette rééducation est à la fois plus facile et plus compliquée. Elle est plus facile parce que le patient a pris sa décision lui-même. Il a donc **BESOIN** qu'on l'**AIDE**, il est **MOTIVÉ**, il peut se prendre en charge.

Il s'établit entre l'orthophoniste et le patient une convention qu'il faut bien préciser dès le départ, évitant ainsi une attitude d'**ASSISTANT à ASSISTÉ**.

Le **BILAN** et le **PREMIER ENTRETIEN** sont le lieu d'appréciation de la **CAPACITÉ** à prendre quelqu'un ou à le renvoyer ou à mettre des **CONDITIONS**.

Sera-t-on par exemple, en mesure d'assumer la rééducation d'un jeune homme de 22 ans qui vient, encore à cet âge, accompagné par sa mère ?

Donc en principe les **PARENTS** ne sont pas **PRÉSENTS**.

Le bégue arrive en apportant une analyse très fouillée de ses troubles, des lieux, des circonstances où il se met à bégayer.

Il est un peu obsessionnel, mais très intéressant et dans ses détails, on trouve souvent des points à retenir pour le traitement.

Au cours du traitement, il réfléchit sur lui-même, sur son évolution. Ça l'intéresse, c'est son **AFFAIRE**.

On peut vraiment travailler ensemble et **VERBÁLISER** ce qui se passe.

Mais les **complications** peuvent venir de l'équilibre bien souvent précaire dans lequel s'est installé. Cette structure secondaire au bégaiement peut amener des troubles de la personnalité.

Son bégaiement qui limite sa vie, va lui fournir les prétextes à explications d'échecs, de refus, de renoncements à beaucoup de plaisirs. Pourquoi n'est-il pas comédien, avocat, ou autre. S'il est ouvrier, c'est à cause du bégaiement. S'il n'est pas marié, c'est à cause de son bégaiement. S'il est marié sans enfants, c'est qu'il ne peut pas mettre au monde des enfants qui vont bégayer. Les promotions ratées, le trouble en soi est surinvesti. On se demande pour certains, s'ils ne bégayaient plus, que mettront-ils à la place ?

Le discours de départ est souvent celui-ci : j'ai eu six mois de relaxation, six mois de rééducation sans résultat. Combien de temps vous faudra-t-il pour me guérir ? A nous alors de le renvoyer à lui-même afin qu'il fasse ce qu'il faut pour guérir.

Ici s'établit le plan de travail. Vous viendrez une fois par semaine, mais vous devez vous exercer seul, entre les séances. Au bout de 2 ans

comme celui-là ne bégayait plus, il a trouvé que sa voix n'était pas bien posée, et envoyé chez une collègue, il a entrepris la rééducation de la voix, à tort ou à raison, mais ceci montre qu'il devait subsister à son bégaiement autre chose. Ensuite il a enfin accepté un traitement psychanalytique refusé à l'origine et où il aurait dû aller tout de suite.

On a donc une possibilité de dialogue à condition d'être à l'écoute.

Ici il faut rappeler qu'il ne faut jamais forcer la confiance, il y a des limites. Il y a des personnes pour qui tout est prétexte à se raconter, et ensuite, c'est la rupture quand on a trop dit sur soi, sorte de diarrhée verbale, on le regrette, et on ne veut plus voir les gens avec qui on s'est laissé aller. Il faut donc les prévenir contre eux-mêmes.

Relaxation avec les adultes

Avec les adultes on fait beaucoup de relaxation, technique de Ajurriaguerra, qui est faite sans interprétation et pas en groupe. Pourquoi la relaxation individuelle? Avec ce patient qui fait des discours sur son discours, on déplace son centre d'intérêt sur son corps, ses sensations, sa détente. **Il change d'objet**, mais comme son corps c'est toujours lui, c'est un discours qui peut l'intéresser. Ce déplacement de discours va donc se déplacer de ses productions langagières vers la prise de conscience de son corps. A travers l'acceptation de son corps, il accède à l'**ACCEPTATION du plaisir**. Le grand bégue est un homme qui aime parler généralement, il serait même exhibitionniste, et il se refuse constamment ce plaisir. A ce moment, on lui permet de discourir à travers son corps. C'est une façon de biaiser.

Le **but** de la RÉÉDUCATION du bégue est de lui faire admettre que l'intérêt est dans le **CONTENU** de ce qu'il dit et non dans la **FAÇON** dont il le dit.

Quant à la **RELAXATION**, l'intégration du rythme respiratoire est bien meilleure quand c'est tout le corps qui participe. On relâche les membres, l'un après l'autre. On passe ensuite à la prise de conscience de la respiration.

Au moment de la prise de conscience du **RYTHME** de la respiration, il intègre ce rythme dans tout son corps, et non seulement au niveau d'un mouvement de la main ou du doigt. Il semble à la conférencière que cette façon de faire est plus authentique, c'est ce qui l'avait décidée à choisir ce type de rééducation.

Un autre avantage, c'est qu'ils devront prolonger tous les jours la relaxation pratiquée pendant la séance.

Les adultes le font dans l'ensemble. On observe donc une **CONTINUITÉ** du TRAITEMENT, la présence de l'orthophoniste est hallucinée par le patient. Il fait ce travail en **LIAISON** avec **quelqu'un d'absent**. Il trouve donc par là une possibilité de **SYMBOLISATION**.

Il a donc là une possibilité qu'il aurait dû avoir dans son enfance et qui ne s'est pas passée.

Par conséquent, le sevrage, l'**AUTONOMISATION** sont beaucoup plus accessibles. Il arrive à se prendre en main.

La **relaxation amende la respiration** en la régularisant et en lui permettant de la contrôler. Elle met fin à ses insomnies. Elle lui fait dominer les émotions et améliorer sa communication.

La séance de rééducation débute par la relaxation pendant laquelle on ne parle pas, pour éviter

qu'il ne se sente dominé par l'orthophoniste. Lorsqu'il parlera, il le fera debout. Les exercices de **RYTHMES**, de **SILENCES**, des **PAUSES**, des **ATTENTES** de ce qui va venir, se succéderont sans crispation.

Puis on pratiquera des exercices d'**ÉVOCATION**, de mots en vrac, de phrases à inventer sur un mot. Des **ÉCHANGES** pratiqués sur un certain rythme occuperont la suite de la séance.

L'**OBSTACLE** qui freinera les échanges c'est que le bégue considère certains types d'exercices comme « pas sérieux ». Il pourra dire « ah ! ce sont des idioties ».

Il n'admettra pas finalement la **DISSOCIATION** entre les échanges, la conversation où ce qui est important c'est ce qui est **CONTENU** et puis l'exercice dont on a bien expliqué la portée et la limite.

Ensuite on demandera qu'il raconte quelque chose à chaque séance. Il faudra donc qu'il **MÉMORISE** un fait pour en fixer le souvenir afin de pouvoir le raconter. Au début, on se rappellera quelles sont leurs difficultés tant dans l'**ESPACE** que dans le **TEMPS** aussi bien dans les exercices dessinés que dans les exercices parlés.

Ce qui est **important** dans cette **CONVERSATION** c'est la **PARITÉ** et l'**INTÉRÊT RÉEL** que l'orthophoniste lui porte, c'est donc de le traiter en **ÉGAL**.

A ce moment, ce qu'il dit c'est le plus important et bégaiement ou pas bégaiement, c'est l'**ÉCHANGE** qui domine tout.

On voit par là que le projet premier de toute rééducation est que le patient devienne **AUTONOME** et qu'il arrive à se **DÉCODER** de cette emprise du trouble de langage, en l'occurrence ici du bégaiement.

Texte rédigé par

Annie Pollet, logopédiste.

Des questions

Beaucoup de questions intéressantes ont été posées :

Qu'est-ce que la pensée linguistique ?

C'est la pensée qui prélude au langage.

Lorsque l'on rêve, on pense en images.

Lorsque l'on réfléchit, lorsque l'on se remémore, on n'a pas des phrases faites dans la tête, mais on pense en langage.

La pensée opératoire peut très bien se faire sans langage. Mais la pensée débouche tout de suite sur le langage.

Qu'entendez-vous par agressivité non contrôlée ?

L'agressivité n'a pas pu être verbalisée en son temps, elle n'a pas pu être refoulée de façon à être contenue. Il l'a contenue dans son corps, mais ne l'a pas contenue par la verbalisation.

Chez les enfants, on la voit sortir à tout bout de champ et chez les adultes, elle sort par les répétitions ou ailleurs.

Pourquoi les bégues ont-ils tant de difficultés à parler de leurs sentiments ?

Ils les vivent si intensément, ils les ont tellement à fleur de peau, qu'ils n'arrivent pas à les exprimer. Dans le traitement, on les laisse replonger dans leurs sentiments et par petites touches, les exprimer, les verbaliser, les mettre en phrases. Le bégue n'est qu'émotion, que colère, que peur. Il n'a pas de distance par rapport à ses sentiments.

Y a-t-il des différences suivant les âges sur la rééducation d'un bégaiement apparu après opération ?

Ce qui est important c'est l'état du sujet, ses motivations, ce qu'il est devenu, et d'entreprendre la rééducation sur ces données dans le temps présent.

L'angoisse, comment l'expliquer ?

Elle est là. On ne peut pas l'empêcher. Elle contribue à former la personnalité de l'enfant dans la mesure où il peut halluciner sa mère absente, ensuite à accéder aux symboles, ensuite à la maîtrise par le langage et la dénomination. De toutes façons, très jeune elle est refoulée très profondément, mais on ne peut pas l'éviter à l'enfant.

A-t-on trouvé à ce jour, des causes organiques au bégaiement ?

On a fait des électroencéphalogrammes qui n'ont rien donné. L'hémiskann donnerait-il quelque chose ?

Le bégaiement des épileptiques est une manifestation qui va avec la manifestation de l'épileptique. Dans l'état actuel des choses — voir les expériences du docteur Chevré-Muller — on n'a rien trouvé ni localisé, mais il faudrait être neurologue. En fait les neurologues n'ont rien trouvé dans l'état actuel des recherches.

L'anxiété aurait-elle un effet inhibiteur sur le bégaiement ?

L'angoisse vient vers le 7^e, 8^e mois donc bien après les **FONDEMENTS** du langage. Il est toujours intéressant lorsque l'on prend une personne dans un certain état de savoir pourquoi elle est dans cet état, mais on ne peut pas refaire son passé. On ne peut pas la faire repasser par les étapes loupées pour les faire réussir. Il faut prendre l'état actuel en essayant de le changer tout en ayant compris pourquoi il était comme ça mais on ne peut pas refaire passer l'enfant par des étapes comme s'il n'était pas avec une mère anxieuse.

Pourquoi l'enfant fait-il le choix du facteur bégaiement et pas le choix d'un retard de parole ou autre avec un terrain favorable ?

On n'a pas néanmoins tout à fait le même profil lorsqu'on a abouti à une dysphasie. Il apparaît souvent chez l'enfant de 3 ans ce qu'on appelle un bégaiement physiologique qui se caractérise par une inadéquation entre sa compétence et ce qu'il veut faire. Il a des perturbations. Ce bégaiement peut disparaître spontanément, être renforcé par l'entourage ou par l'enfant.

On a renforcé une manifestation occasionnelle en lui donnant une importance, en la chargeant d'angoisse et de tas de significations. Quelque chose arrivé par hasard qui aurait pu être évité.

Y a-t-il des explications de type psychanalytique ?

L'explication psychanalytique n'est pas très satisfaisante. Il est à remarquer qu'à l'inverse, certains bégues se trouvent bien avec leur trouble. Celui-ci ne les empêche pas d'avoir des camarades, de bons contacts, de réussir leur vie professionnelle. Ils n'éprouvent pas le besoin d'une rééducation.

Alors pourquoi telle manifestation plutôt qu'une autre, tel tic plutôt qu'un autre ? La psychothérapie arrive à guérir des tics sans pour autant savoir pourquoi tel ou tel avait été choisi plutôt qu'un autre. Mais ne bégaye pas qui veut, c'est évident.

La conférencière ne croirait-elle pas aux interprétations psychanalytiques ?

La conférencière n'a pas dit cela. Elle ne croit pas que cette interprétation corresponde à quelque chose, mais une chose est de faire un exposé sur l'établissement du langage en faisant appel à toutes les données cognitives, linguistiques et psychanalytiques et autre chose est de se poser en thérapeute psychanalyste, ce qu'elle n'est pas, c'est-à-dire faire des interprétations ou cautionner une interprétation. Néanmoins elle adhère aux théories psychanalytiques et Piagétienne pour expliquer l'installation du langage. Mais pourquoi choisit-on cette manifestation de bégaiement ? Seuls les bégues pourraient peut-être y répondre, mais jamais aucun ne l'a dit et pourtant ils s'analysent tellement. Quand on parle de structures obsessionnelles, ils s'analysent en effet de façon obsessionnelle et plus ils avancent en âge, plus ils sont obsessionnalisés par leur trouble.

Problématique d'une agressivité centrale ?

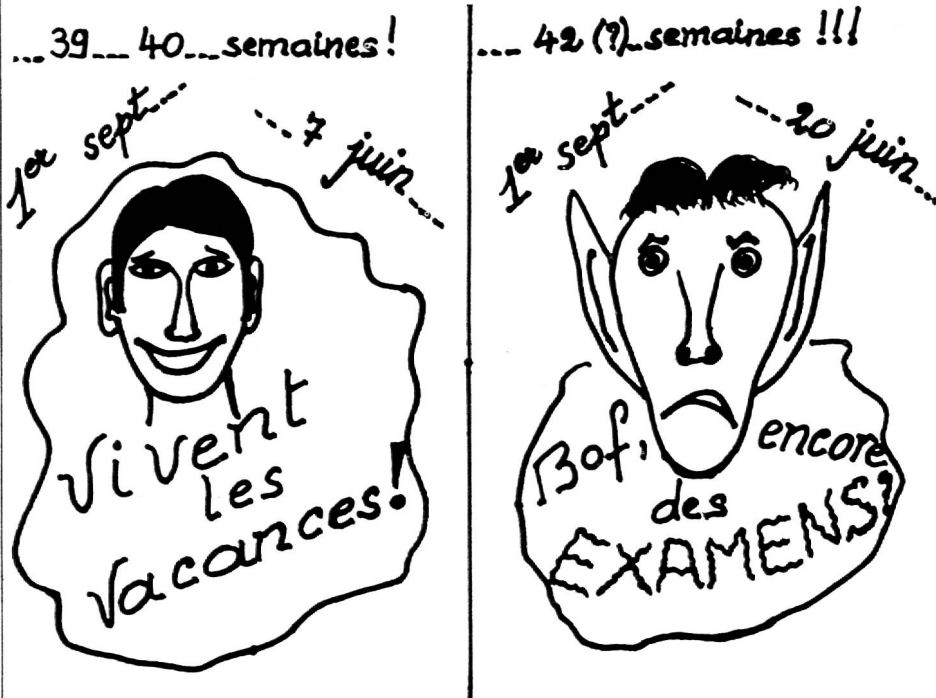
Elle devient de plus en plus centrale au fur et à mesure qu'ils prennent de l'âge. C'est énorme l'agressivité exprimée ou non exprimée par les adultes bégues allant jusqu'à l'agressivité contre eux-mêmes, c'est-à-dire les tentatives de suicide ou le suicide. Le processus est presque toujours le même. Ils venaient consulter ; on prenait rendez-vous pour le traitement. On décidait de commencer le traitement et entretemps, il y avait la tentative de suicide.

Comme si cette ambivalence, à la fois, je demande de l'aide et en même temps je n'y crois pas, l'agressivité se retourne contre le demandeur. Ou alors le bégaiement s'améliore bien et c'est à ce moment qu'il décide de se suicider. On les enverrait volontiers faire une psychanalyse, mais ils ne le veulent pas.

Il faut signaler que les psychanalystes ne veulent pas de patients qui bégayaient trop, cela déclenche l'agressivité du psychanalyste et ça n'arrange rien.

Valais

Examens... Pas d'examens...



Et malgré ça, tous les chemins mènent au CO...

Cette année, le DIP espérait pouvoir mettre certaines communes dans l'obligation d'augmenter le temps de leur scolarité, en fixant les examens de fin d'année scolaire aux 11 et 12 juin.

Mais c'était compter sans la sacro-sainte autonomie des communes en matière de durée de la scolarité. Certaines d'entre elles ont décidé de ne pas se mettre au pas et de terminer leurs scolarités comme elles l'entendaient.

Ainsi, pendant que certains élèves subissent l'examen d'Etat qui peut influencer le passage de certains d'entre eux au Cycle d'orientation, d'autres bronzeront sur les bords des piscines où encore dans les vignes et les vergers...

Va pour l'équité. On pourrait se poser la question : les examens sont-ils encore nécessaires dans ces cas là ? Eh bien non, l'an prochain, de nouveaux examens seront prévus, ils auront lieu les 5 et 6 juin, et tout rentrera dans l'ordre.

Mais pour cette année, on se contente de cette situation boîteuse alors qu'il aurait été si facile de supprimer purement et simplement ces examens. Qui s'en serait plaint ?

Groupe de presse: J. V.

A PROPOS DU CO

Quand les intéressés ont la parole

Dans le N° 10 du 7 mars 1980, l'«Educateur» présentait les structures de l'école en Valais. Des collègues du groupe de presse ont également soulevé quelques problèmes rencontrés avec la nouvelle structure du cycle d'orientation. Aujourd'hui, nous rendons compte des avis de quelques élèves que nous avons questionnés et qui fréquentent des classes du Cycle d'orientation. Certes, nous ne prétendons pas que ces avis soient exhaustifs, mais il nous est apparu intéressant d'observer comment certains élèves peuvent ressentir leur milieu.

Rédactrice de la rubrique fribourgeoise:
M^{me} Lucienne Kaeser, rue des Alpes 28,
1700 Fribourg. Tél. (037) 22 16 15.

Ambiance

Généralement, les élèves reconnaissent que l'ambiance au sein de la classe entre eux est bonne, particulièrement dans les classes du cycle A. Ils regrettent la non-mixité et pensent qu'un mélange «garçon-fille» serait un élément de stabilité. Quant aux relations «professeurs-élèves», elles sont souvent tendues surtout dans les classes du cycle B, où les professeurs donnant également des cours au cycle A utilisent trop la comparaison entre les 2 types A et B, d'où un climat malsain. Les élèves du cycle A se reconnaissent et sont semble-t-il reconnus comme les «intellectuels» avec qui il fait bon travailler.

Concernant les terminales, le problème se pose avec plus d'acuité. Ils ont vraiment l'impression d'être laissés pour compte, d'être mis à l'écart. Souvent il se développe chez eux une agressivité qui crée une mauvaise ambiance de classe. Ils restent persuadés que de se retrouver ensemble dans une même classe dite «sous-douée» est une erreur. Ils auraient préféré être insérés dans une classe du type B, sachant pertinemment qu'avec l'aide des plus «doués» leurs progrès seraient plus tangibles et leurs comportements sensiblement meilleurs.

Ils se demandent aussi pourquoi il n'y a pas d'examens de rattrapage pour leur permettre de passer en B, après la 6^e année primaire.

Programme

Parmi les élèves questionnés, on déplore le manque de dialogue entre maîtres et élèves. Toute la vie de la classe est concentrée sur le travail intellectuel et sur le rendement. Certains d'entre eux pensent qu'il serait utile d'introduire des cours plus près de la vie (fonctionnement d'un compte courant, déclaration d'impôt, gestion d'un budget, organisation d'un voyage...). Le travail scolaire est trop basé sur les trois

branches principales (math-français et allemand) et dans ces branches les notes sont nombreuses et la cotation est généralement très sévère.

Les élèves trouvent aussi qu'il y a déséquilibre dans la distribution des cours (par exemple 3 heures de français consécutives, ou 2 jours d'affilée d'histoire). Les cours de 50 minutes paraissent longs et monotones pour une leçon de grammaire p. ex. Contrairement au primaire ou le généraliste peut équilibrer les tâches à domicile, au CO chaque spécialiste, ayant le souci du «rendement» dans sa branche, exige un travail parfois trop lourd en dehors des heures de classe (environ 2 heures par soir). La rupture entre primaire et le Cycle d'orientation est trop forte. Au Cycle l'élève doit savoir : organiser son travail, répartir ses activités, s'adapter à un nouveau rythme et cela souvent sans grande préparation.

Les élèves du CO aimeraient dans le cadre du programme avoir la possibilité de choisir des activités telles que le cinéma, le théâtre, les sports...

Orientation professionnelle

Les élèves du CO estiment que l'orienteur ne prend pas assez de temps pour leur expliquer ce que sera leur avenir. Ils aimeraient être en contact plus étroit avec des hommes de métier (discuter avec des ouvriers, des patrons sur le lieu de travail afin de se rendre mieux compte des problèmes que poseront leurs métiers futurs).

Les élèves du COB sont très conscients que les élèves du COA leur prendront leur place et affirment qu'on aurait mieux fait de les laisser ensemble, cela leur aurait permis de choisir des métiers qui leur plaisaient et non pas être victimes de la ségrégation actuelle.

Conclusion

En approchant les élèves du Cycle d'orientation et en discutant de leurs problèmes d'école et de leur avenir, on est

frappé de voir que déjà à cet âge, ils sont conscients d'une quantité de problèmes que l'adulte croit souvent être le seul à discerner.

Une remarque s'impose. Ces élèves prennent au sérieux la vie, ils attendent des adultes un appui, un soutien et cela nous l'avons remarqué surtout chez les «défavorisés» du COB et des terminales.

Avec les structures actuelles COA-COB et Terminales, chacun cloisonné dans une filière, donnons-nous à ces élèves la possibilité de s'épanouir? Sommes-nous toujours attentifs à leurs désirs et à leurs besoins réels? Ne sommes-nous pas déjà en train de vouloir former dès le jeune âge des «intellectuels ou des manœuvres», alors qu'en cheminant plus longtemps ensemble les choix et les limites de chacun se découvriraient de façon plus naturelle et seraient certainement mieux acceptés?

Groupe de presse

Rédactrice de la rubrique valaisanne:
M^{me} Marie-Noëlle Perrin, La Jurna,
1871 CHOEX. Tél.: (025) 71 45 64

Divers

Informations LSPN

«LES HAIES, UN BIOTOPE RICHE, UTILE, BEAU»

Dans le cadre de la campagne en faveur des haies du Comité suisse pour la protection des oiseaux, la Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN) a édité une documentation à l'usage des maîtres et des élèves. Cet ouvrage, comprenant des textes et de nombreuses fiches de travail, a été rédigé par l'auteur bien connu H. Wildermuth. Il peut être obtenu pour le prix de Fr. 5,80 (plus frais de port et d'emballage) auprès du Secrétariat de la LSPN, case postale 73, 4020 Bâle.

Parution mi-juin du premier volume (sur deux):

CONNAISSANCE DES DROGUES D'AGRÉMENT ET DES TOXICOMANIES

par le Dr Georges-Albert NEUENBURGER

Prix en librairie: Fr. 29.70

Edit. Drog & Beaujardin
1214 Vernier

Source d'informations claires, souvent inédites, essentielles à la compréhension du «phénomène énigmatique de la drogue».

Ce que tous les maîtres devraient en savoir.

Lecture facile, idéale en période de détente.

Contenu du 1^{er} volume: Informations préparatoires — Cannabis — LSD — Opium — Morphine — Héroïne — Cocaïne: histoire naturelle, usage médical, usage non médical — commentaires.

Prix d'introduction jusqu'au 16 juin 1980: Fr. 23.50

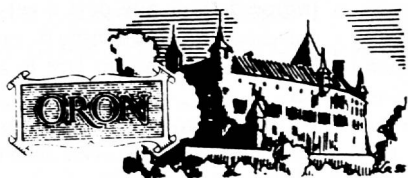
seulement, sur versement de ce montant avant cette date à la société bancaire BARCLAYS (Suisse) S.A., Genève, CCP 12-414. Envoi dès parution franco de port et d'emballage. Le verso du coupon postal sert sans frais de bulletin de commande. Ecrire lisiblement nom et adresse, s.v.p.

EN COMMANDANT AUJOURD'HUI, VOUS SEREZ PLUS VITE SERVI.

Dr Georges-Albert NEUENBURGER



Editeur Drog & Beaujardin
1214 Vernier - Genève (Suisse)



Visitez le Château d'Oron

et sa bibliothèque de 16 000 livres rares et précieux

On peut y organiser :
cérémonies, réceptions, repas de fête,
rencontres
But idéal pour les courses d'école
et congrès

HAWE

PELLICULE ADHÉSIVE
FOURNITURES
DE BIBLIOTHÈQUES

HAWE Hugentobler + Vogel
3000 Berne 22, tél. 031 42 04 43



Si la fièvre du travail vous envahit :
une seule carte postale (qui, quand,
quoi, combien) et la maison recherchée
pour votre camp de ski ou vos vacances
d'été sera dénichée. Sans frais.

contactez **CONTACT**
4411 Lupingen.

Transports

Allaman-Aubonne-Gimel

Trait d'union entre notre région et la capitale.
Point de départ pour le Signal-de-Bougy.

SVRSM



COLLECTIVITÉ SPV — Garantit actuellement plus de 3000
membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure: les frais médicaux et pharmaceutiques, des presta-
tions complémentaires pour séjour en clinique, prestations
en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains,
etc. Combinaison maladie-accident.

**Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand
Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.**

*SOCIÉTÉ VAUDOISE ET ROMANDE
DE SECOURS MUTUELS*

La ville de Lucerne accueille des écoles et groupes de
jeunes à des prix raisonnables, dans ses

Maisons de vacances (pension).

Ces maisons bien installées (50 à 60 places) sont à

**LANGWIES près d'Arosa et
BUERCHEN en dessus de Viège en Valais**

Renseignements auprès le Rektorat der Oberstufe,
Museggstrasse 23, 6004 Lucerne, Tél. (041) 22 63 33

Pour la prochaine rentrée

L'ÉCOLE CATHOLIQUE DU VALENTIN LAUSANNE
cherche

maîtresse de cuisine à mi-temps

Ecole catholique, Valentin 7, 1004 Lausanne

Pour votre prochain camp sportif !



LEYSIN vous offre son grand Centre
d'altitude : patinoire couverte, curling,
terrain de football, salle omnisports,
(45 x 27 m), tennis, piscine, pistes de
lancer et de saut, piste en forêt.
Facilités de logement du dortoir à
l'hôtel 1re classe.

Renseignements : Centre des Sports,
1854 LEYSIN, tél. (025) 6 14 42



Le CRAYON pour la rétroprojection **Schwan-STABILO 8007** en 8 couleurs

Simplicité pratique du crayon
et longévité illimitée.

Partout où le rétroprojecteur relaie le
tableau noir, le nouveau crayon de couleur
Schwan-STABILO OHP 8007 remplace la
craie.



Le crayon de couleur OHP 8007 adopte la
forme coutumière du crayon pour simplifier
l'écriture. Sa mine soluble ne se dessèche
pas.

Couleur intense à la plus faible pression
déjà. S'efface vite et bien, d'un coup de
chiffon humide, plus appuyé à sec.

Le crayon de couleur OHP 8007 complète
donc idéalement aussi les feutres à encre
permanente.

Le crayon de couleur Schwan-STABILO
OHP 8007 est disponible en 8 couleurs et
en étuis de 4, 6 et 8.



Représentation générale pour la Suisse: HERMANN KUHN, Tramstrasse 109,
8062 Zurich.



Embru meuble entièrement jardins d'enfants, écoles primaires, universités et salles d'instruction pour la formation des adultes

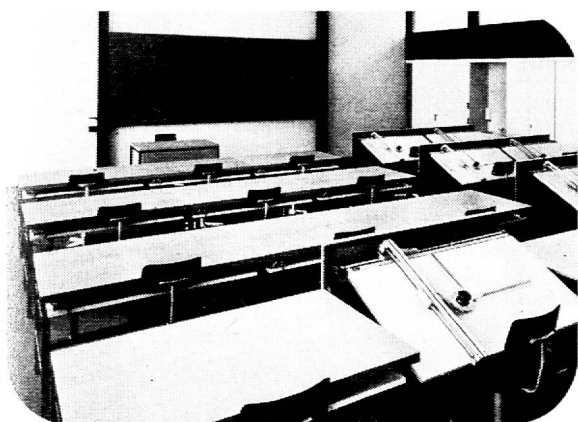


Mobilier pour jardins d'enfants



Mobilier pour salles de classe

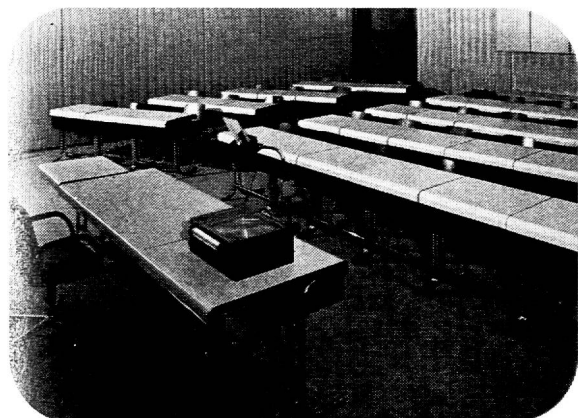
Demandez des plans avec suggestions d'ameublement, des prospectus, des offres ou des meubles à l'examen.



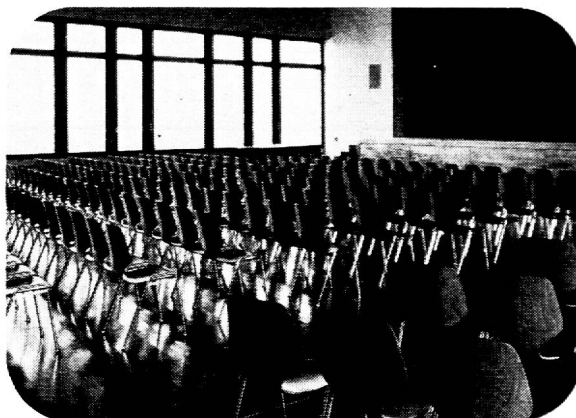
Mobilier pour salles de dessin



Mobilier pour salles de sciences naturelles



Mobilier pour salles d'instruction pour la formation des adultes

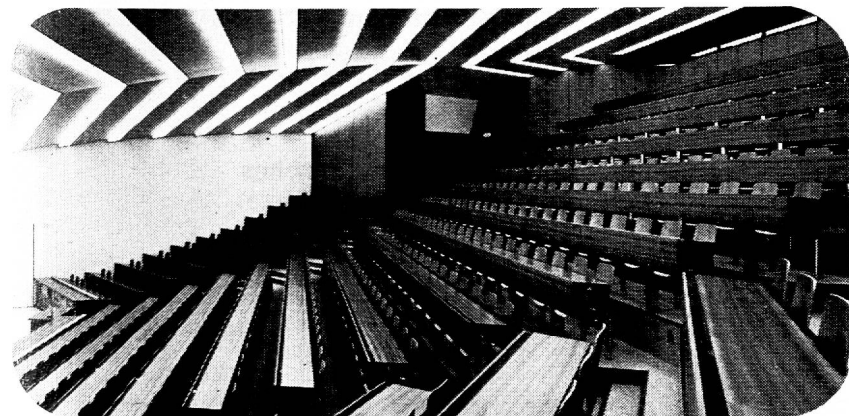


Chaises et tables pour salles

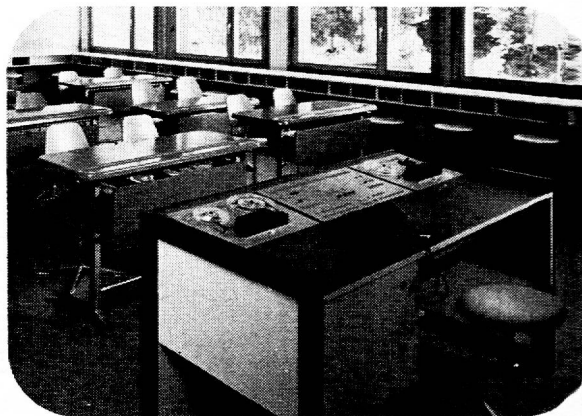
Usines Embru
Agence Lausanne
Exposition
permanente:
1000 Lausanne 19
chemin
Montolivet 18bis
Tél. 021 / 27 42 57
visite seulement
sur rendez-vous

embru

S 31/78



Auditoires



Matériel d'enseignement technique



A LA COURSE D'ÉCOLE DU JUS DE POMMES GRATUIT POUR VOS ÉLÈVES

**une boisson sans alcool, naturelle, désaltérante,
fortifiante, produit de l'économie suisse**

Les cidreries suisses offrent aux écoliers un verre de jus de pommes sur le chemin de la course annuelle.
Pour en bénéficier, il suffit de retourner le coupon ci-dessous, au plus tard une semaine avant la course,
à AGROSUISSE, Jordils 1, 1000 Lausanne 6.

COUPON DE COMMANDE

Date de la course:
Nombre d'élèves et d'accompagnants:
Adresse du restaurant envisagé:
.....
N° postal, localité: Téléphone:
Jus de pommes gratuit commandé par
Classe de M
Adresse:
N° postal: Localité: Signature:

07810
BIBLIOTHEQUE NATIONALE
SUISSE
J. A
1820 Mont
15, HALLWYLSTRASSE
BERNE
3003

photocomposition



offset

reliure

main-d'œuvre qualifiée
machines modernes
installations rationnelles

précision, rapidité
et qualité pour l'impression
de revues, livres,
catalogues, prospectus,
imprimés de bureau

Corbaz S.A.
1820 Montreux
22, avenue des Planches
Tél. (021) 62 47 62

Maîtres imprimeurs
depuis 1899